

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Démission d'un député** (p. 2).
2. **Situation en ex-Yougoslavie.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2).
 - M. Alain Juppé, Premier ministre.
 - M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.
 - M. Charles Millon, ministre de la défense.
 - M. Jean-François Deniau.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

MM. Georges Sarre,
François Guillaume,
Georges Hage.

PRÉSIDENTE DE MME MUGUETTE JACQUAIN

- M. Henri Emmanuelli.
- M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.
- MM. le ministre des affaires étrangères, Henri Emmanuelli.
- Clôture du débat.
3. **Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée nationale** (p. 23).
 4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 23).
 5. **Ordre du jour** (p. 23).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. Hervé Gaymard, député de la deuxième circonscription de la Savoie, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député.

Acte est donné à cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

2

SITUATION EN EX-YOUGOSLAVIE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la situation en ex-Yougoslavie et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, avant de faire le point de la situation qui s'est créée en Bosnie depuis une dizaine de jours et des initiatives que la France a prises depuis lors, je tiens à réaffirmer, avec toute la force de ma conviction, sur une affaire que je connais bien – vous savez pourquoi ! –, que notre devoir et notre intérêt étaient d'être présents dans l'ex-Yougoslavie.

Comment, en effet, l'Europe et la France auraient-elles pu laisser se répandre, au cœur même de notre continent, à quelques centaines de kilomètres à peine des frontières de l'Union, un conflit dont chacun voyait bien les risques de propagation dans l'ensemble des Balkans ?

Comment aurions-nous pu nous voiler la face devant le nettoyage ethnique, les massacres de populations civiles, les crimes de guerre, les violations des droits de l'homme et des droits des peuples ?

La non-intervention dans l'ex-Yougoslavie eût été une lâcheté et une sorte de tache originelle sur l'Union européenne que nous avons l'ambition de construire.

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous sommes donc intervenus, la France en tête.

Nous ne sommes certes pas partis en guerre. Nos casques bleus ont reçu pour mission d'aider les populations en détresse, de s'interposer entre les belligérants, de contribuer ainsi à créer les conditions du dialogue et de la négociation.

Pendant deux années – je parle de celles que je connais le mieux –, à force de courage et hélas ! aussi, du sacrifice de la vie d'un trop grand nombre d'entre eux, devant lesquels nous nous inclinons, ils y sont globalement parvenus : oui, nous avons réussi, jusqu'à ces dernières semaines, à arrêter le massacre de Sarajevo, à rétablir dans la ville martyre des conditions de vie, certes précaires, mais meilleures que celles de 1992, à éviter l'escalade et la contagion dans les autres parties de l'ex-Yougoslavie, et à maintenir, quelque ténu qu'il soit, le fil de la négociation.

Sans doute n'avons-nous pas atteint notre objectif, je le répète aujourd'hui comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, notre seul objectif, qui est la paix. Mais au moins avons-nous évité que la guerre n'embrase toute la région. Je tenais, fût-ce succinctement, à faire ce rappel.

Les événements survenus en Bosnie au cours des deux dernières semaines permettent-ils encore de parier sur les chances de la paix ? Telle est la question à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. L'heure n'est-elle pas venue de mettre radicalement en question les efforts déployés depuis plus de trois ans par la Communauté internationale ? Je sais que certains d'entre vous s'interrogent à ce sujet et poseront vraisemblablement cette question au cours du débat.

Depuis que je me suis adressé à vous mercredi dernier, vous l'avez constaté, la France n'a pas ménagé ses efforts pour sortir de la situation dramatique dont je vous avais exposé la genèse.

Le Président de la République est entré à deux reprises en contact avec le président de Serbie pour que ce dernier obtienne la libération de tous les otages.

Ces démarches ont abouti à un premier résultat : 120 casques bleus, dont 63 Français, ont pu ainsi recouvrer leur liberté. Si je ne peux, comme vous, que partager la joie qu'ils éprouvent avec leurs familles et leurs camarades, comment oublier que 343 autres casques bleus, dont 105 Français, restent encore entre les mains des Serbes de Bosnie. Les nouvelles qui nous sont parvenues de Bosnie en début d'après-midi, nous donnent à penser que de nouvelles libérations pourront intervenir à brève échéance, mais je dis cela avec la prudence d'usage.

Après la mise en garde très ferme adressée aux dirigeants de Pale, il a été mis un terme aux traitements humiliants dont la vision avait révolté la conscience mondiale. Les casques bleus prisonniers paraissent correctement traités – si tant est que cette expression a un sens dans de telles circonstances – et ceux qui sont encerclés, mais qui continuent à disposer d'armes et de vivres,

demeurent en contact permanent avec nos forces. Il n'en reste pas moins que cette situation est évidemment inacceptable.

Comment en sortir ?

La France déploie ses efforts dans trois directions, qui seront précisées dans un instant par le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense.

Notre premier objectif demeure la libération immédiate et sans condition de tous les otages restants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Ainsi que le Président de la République l'a indiqué, je tiens à rappeler aux dirigeants serbes de Bosnie que nous les tenons directement et personnellement responsables du sort de chacun des otages, qu'ils soient français ou non. Cette mise en garde, pour aujourd'hui et pour l'avenir, ne sera pas un vain mot. Je leur lance un appel solennel pour qu'ils prennent conscience de l'impasse suicidaire vers laquelle les conduit un comportement qui baffouille toutes les lois internationales et qui leur interdira, s'ils persévérent dans cette voie, de réintégrer la communauté internationale, où ils veulent trouver leur place. Comment pourraient-ils être, en effet, reconnus comme les interlocuteurs d'un règlement pacifique alors qu'ils se mettent d'eux-mêmes au ban des nations ?

Nous avons entendu leurs responsables, il y a quelques jours encore, se déclarer prêts à négocier sur la base du plan de paix que nous avons élaboré. Comment de telles intentions pourraient-elles se concrétiser alors que des dizaines d'otages continuent d'être détenus et que les bombardements contre la population civile se poursuivent ?

Nous utiliserons donc tous les moyens de pression, directs et indirects, dont nous disposons pour hâter le dénouement de ce drame. Il ne saurait être question de négocier des conditions de quelque nature que ce soit. Je le répète : c'est une libération sans condition et sans délai que nous exigeons.

Notre deuxième objectif est la relance de la négociation entre les belligérants.

J'ai annoncé ici même que le médiateur européen, David Owen, venait de confirmer au Président de la République française, en sa qualité de président en exercice de l'Union européenne, son intention de démissionner de ses fonctions. Je tiens à saluer le travail remarquable et le courage de Lord Owen. Il a rempli, pendant deux années, une mission difficile. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ne manqueront pas, j'en suis sûr, de lui rendre l'hommage qu'il mérite. Il appartient maintenant à la présidence de l'Union, c'est-à-dire à la France, de désigner celui qui lui succédera comme coprésident de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Le Président de la République française proposera très prochainement à ses collègues une personnalité dont l'impartialité et l'autorité politique seront incontestables.

Je souhaite vivement que nos partenaires américains et russes, qui sont informés de nos intentions, soient convaincus que ce nouveau représentant de l'Union européenne aura à cœur de s'appuyer sur les travaux du groupe de contact, qui réunit, vous le savez, outre nos trois pays européens, les Etats-Unis et la Russie. Chaque fois qu'il sera mandaté pour le faire, il parlera au nom de toutes les grandes puissances.

La négociation qui pourrait s'engager à l'initiative de ce nouveau médiateur, dès lors que tous les otages auront été libérés – ce qui constitue, je le répète, un préalable

absolu –, a une base : le plan du groupe de contact, tel qu'il a été complété et présenté aux parties en décembre dernier.

En l'état, ce plan comporte une carte qui peut être modifiée par accord entre les parties ; nous n'avons cessé de le répéter depuis plusieurs mois.

Ce plan affirme aussi – c'est un point sur lequel la diplomatie française a été très active – l'égalité des droits de la communauté serbe de Bosnie et ceux de la fédération croato-musulmane de Bosnie, y compris leurs droits égaux, à l'une et à l'autre, à établir des relations privilégiées avec l'Etat voisin de leur choix, dans le cadre d'une union décentralisée, comme ce droit a été reconnu à la fédération croato-musulmane vis-à-vis de la Croatie.

Ce plan garantit enfin – et nos interlocuteurs serbes le savent – que le retrait sur les lignes agréées n'interviendra que le jour où les Serbes de Bosnie et les autorités de Sarajevo seront parvenus à un accord définitif sur la délimitation territoriale et les arrangements constitutionnels.

Voilà ce qui peut et doit servir de base à la reprise des discussions, une fois les otages libérés.

S'agissant de la Croatie, où la tension s'est de nouveau accrue, où les combats se sont intensifiés, la base de négociation existe également, avec le projet élaboré l'année dernière, lequel prévoit, notamment, un statut de très large autonomie politique pour les zones à majorité serbe.

Cette négociation globale, dont je viens de rappeler les bases et les limites, passe aussi par une condition : un moratoire complet des activités militaires en Bosnie comme en Croatie pendant un délai suffisant pour permettre de renouer les fils de la négociation.

J'en appelle ici non seulement aux Serbes de Bosnie, mais aussi aux Croates et aux Bosniaques, pour que s'interrompe le cycle sans fin des provocations et des réactions. C'est avec une vive préoccupation – je viens de le signaler – que j'ai appris que les forces croates de Bosnie avaient lancé une offensive en direction de la Krajina. Il semble que cette opération ait cessé. Dans la phase cruciale que nous traversons, toutes les parties doivent s'obliger à la plus grande retenue.

Une fois les otages libérés, les belligérants devront accepter que le cessez-le-feu soit renouvelé et respecté en Bosnie, pendant un délai significatif dont le nouveau médiateur devra tirer pleinement parti. Ce message s'adresse aussi bien aux Bosniaques qu'aux Serbes.

Le troisième objectif de notre action, depuis deux semaines, est le renforcement de la FORPRONU demandé aux Nations unies depuis des mois par le Gouvernement français. J'avais même obtenu, au début du mois d'avril dernier, le vote à l'unanimité d'une résolution par le Conseil de sécurité demandant au secrétaire général de proposer les moyens de ce renforcement. Une fois de plus, cette résolution est restée lettre morte et il a fallu les drames de la semaine dernière pour débloquer la situation sur ce point précis.

Les derniers événements ont mis en lumière le fait que la FORPRONU est vulnérable parce qu'elle est trop éparpillée sur le terrain et parce que ses moyens sont insuffisants pour se faire respecter par les parties. Il y a là un cercle vicieux que nous devons absolument briser.

Parce que la FORPRONU n'a pas les capacités de remplir ses missions, en particulier celle de protéger les populations civiles des zones de sécurité, les forces bosniaques – on l'a vu à Bihac, mais aussi à Sarajevo – peuvent lancer des offensives contre les Serbes. Ceux-ci

répliquent par des bombardements de terreur et si la FORPRONU cherche à les en empêcher, ses éléments dispersés constituent autant d'otages potentiels dont certains le sont devenus réellement.

Il est donc impératif qu'après la libération des otages, et dans le contexte diplomatique que je viens d'esquisser, la FORPRONU regroupe ses moyens sur le terrain – il y a des mois et des mois que nous ne cessons de le réclamer – autant que faire se peut, notamment en obtenant la fermeture des sites de regroupement d'armes lourdes entreposées dans la zone de Sarajevo. Ces armes, qu'elles soient serbes ou bosniaques, doivent être purement et simplement sorties de la zone d'exclusion. Il n'est évidemment pas question de renvoyer les casques bleus français libérés vers ces points de gardiennage des armes en plein milieu des casernes serbes.

Pour ce qui est du renforcement des moyens d'action de la FORPRONU, la France a pris l'initiative de réunir, samedi dernier, à Paris, les ministres de la défense des pays contributeurs de troupes appartenant à l'Union européenne ou à l'Alliance atlantique. Des décisions ont été prises en cette occasion, en particulier la création d'une force d'action rapide constituée par la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. J'ai la conviction que cette décision ne restera pas un vœu pieux et nous y tiendrons la main.

Comme je l'avais demandé ici même, tous nos partenaires se sont montrés déterminés à contribuer, chacun à sa manière, à cet effort collectif.

Cette force nouvelle aura pour mission de soutenir les casques bleus lorsqu'ils auront à faire face à des situations difficiles. Ces renforts ne porteront pas eux-mêmes le casque bleu, et leurs véhicules ne seront pas peints en blanc. Nous tenons ainsi à marquer la nouveauté par rapport au dispositif existant, même si, je le répète, nous n'avons pas l'intention de nous engager dans une guerre.

Je laisse à M. le ministre de la défense le soin de vous présenter en détail les tâches qui seront assignées à cette force, les modalités et le calendrier de son déploiement, ainsi que l'articulation que nous envisageons avec l'ensemble du dispositif des Nations unies.

Je me borne à préciser que les réactions négatives prêtées à la diplomatie russe sur ce point ont été, à mon avis, déformées et exagérées. Je pense que les mesures requises pourront être prises sous la forme adéquate aux Nations unies pour que cette décision soit mise en œuvre.

Obtenir la libération immédiate des otages, relancer la négociation sur la base des propositions du groupe de contact grâce à la désignation d'un nouveau médiateur et à un moratoire sur les activités militaires, permettre aux casques bleus d'être enfin respectés sur le terrain, tels sont donc, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les grands axes que le Président de la République a fixés à l'action de notre pays.

La France ne restera en Bosnie pour aider à ramener la paix dans ce malheureux pays que si ses soldats peuvent y conserver leur fierté et leur honneur. Grâce à la détermination dont a fait preuve le chef de l'Etat, nous sommes sur cette voie. Nos hommes ont besoin de l'appui unanime de la nation, à commencer par le vôtre. En leur nom, je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après l'intervention du Premier ministre, je limiterai mon exposé à trois observations.

Je rappellerai toutefois au préalable que les Serbes de Bosnie ont commis, en se saisissant des soldats de la FORPRONU et en les traitant, menottes aux mains, comme des boucliers humains, des actes odieux que le monde entier a condamnés.

L'action de la France est donc désormais entièrement organisée en vue de leur libération que nous exigeons sans délai et sans condition et vers un objectif précis : que cela ne puisse jamais se reproduire.

S'il est vrai que 120 otages ont été restitués, s'il est vrai qu'aujourd'hui des dépêches paraissent laisser espérer une nouvelle libération d'un nombre à peu près égal, ils sont encore, à l'heure où je vous parle, près de 260 à être détenus en violation du droit international et près d'une centaine à être sous contrôle des milices serbes dans les sites où ils étaient installés. Si des assurances ont été données par M. Milosevic qu'ils seraient rendus dans des délais rapides, je constate que tel n'est toujours pas le cas et que des déclarations contradictoires se sont succédé de la part des dirigeants serbes de Bosnie. Il ne faut pas s'attendre, je le redis, à la moindre concession de la part de la communauté internationale sur ce sujet essentiel.

Je vous ai annoncé trois observations. Voici la première : l'avenir de l'ex-Yougoslavie nous concerne au premier chef. Quand je dis « nous », je parle d'abord de l'Union européenne, particulièrement des grandes nations européennes et, parmi celles-ci, de la France.

S'il en est ainsi, c'est que les territoires de l'ancienne Yougoslavie font partie de notre espace, tel qu'il a été façonné par deux mille ans d'histoire. Ceux qui s'affrontent et se combattent, ce sont des Européens : Croates, Bosniaques, Serbes ; ils ont au moins autant que les Chypriotes et les Maltais vocation à s'asseoir un jour, que nous espérons prochain, à la table de l'Union européenne. Ce sont de jeunes Européens qui meurent aujourd'hui sous les balles d'autres jeunes Européens. C'est ce qui rend tout cela inacceptable, insoutenable, et qui légitime le rôle et l'intervention de la France.

Quand je dis « nous », je parle aussi des Etats-Unis et du Canada parce que ce que notre présence exprime et défend à Sarajevo, ce sont les valeurs les plus sacrées que nous avons en commun : pour les citoyens, les Droits de l'homme et le respect de la vie ; pour les peuples, la légitimité qu'ils ont à vouloir vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues par leurs voisins.

Quand je dis « nous », je pense aussi à la Russie, qu'il serait absurde et dangereux de prétendre, comme, parfois, je le devine, tenir à l'écart d'un règlement de la crise, même si le comportement de Moscou est parfois décevant. Je ne puis qu'être heureux que M. Kozyrev ait contribué au succès de la dernière réunion du groupe de contact.

Je pense enfin à toute la communauté internationale dont c'est la responsabilité de fournir le cadre institutionnel de notre intervention et de nos initiatives. Ne doutez pas qu'un échec de l'ONU marquerait une crise majeure de cette institution.

Voilà pourquoi la France considère sa participation active comme essentielle. Ceux qui s'affrontent là-bas, ce sont des Européens. Ceux qui s'efforcent d'y ramener la paix, ce sont aussi, pour l'essentiel, des Européens. S'il nous est arrivé de parler de retrait, ce n'est pas que nous nous fixions pour objectif de partir, de « nous tirer »,

comme on l'a entendu dire brutalement ici où là, c'est parce que, sous l'autorité du Président de la République, la France entendait faire savoir clairement que, à la suite de la crise actuelle, rien ne serait plus comme avant.

J'en viens à ma deuxième observation : pour y comprendre quelque chose, il faut distinguer clairement le volet militaire et le volet diplomatique.

Dans l'imbroglgio général, la confusion menace, à tout instant, de s'installer dans les esprits. Il me semble même que cette confusion guette non seulement les opinions publiques, qui ont du mal à comprendre le flot d'informations qu'elles reçoivent, mais aussi parfois certaines chancelleries.

Dans ses mémoires, le général de Gaulle résume d'une phrase son état d'esprit alors qu'en 1945 il s'envolait vers l'Égypte : « Vers l'Orient compliqué, je volais avec des idées simples ». La formule pourrait s'appliquer, me semble-t-il, à l'ex-Yougoslavie, où l'enchevêtrement des peuples et des intérêts est, à certains égards, comparable par sa complexité.

La France entend rappeler les deux « idées simples » sur lesquelles est fondée l'action de la communauté internationale, et hors desquelles il n'y aura pas de solution.

D'une part, la solution des problèmes nés de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ne peut pas être recherchée et trouvée autrement que par la voie diplomatique. La solution sera politique ou elle ne sera pas.

D'autre part, la FORPRONU n'est pas là pour imposer la paix par la force des armes. Elle est présente pour remplir les deux missions qui lui ont été confiées par les résolutions du Conseil de sécurité : apporter aux populations civiles éprouvées l'assistance humanitaire dont elles ont le plus grand besoin et s'interposer entre les combattants dans les zones précisément énumérées par les instances internationales.

Voilà exactement pourquoi les casques bleus sont présents à Sarajevo, à Bihać, à Tuzla et dans les enclaves bosniaques en territoire serbo-bosniaque : Gorazde, Zepa et Srebrenica.

Cette distinction entre l'objectif politique d'ensemble et la mission propre, limitée, importante, mais précisément définie, des casques bleus est capitale. J'entends bien que certaines belles âmes manient leurs belles plumes au service d'un autre concept : la FORPRONU devrait prendre parti et « écraser l'ennemi », c'est-à-dire les milices serbes. Ils ont le courage bien connu de ceux qui sont prêts à se battre jusqu'au dernier de nos soldats. Mais une telle attitude ne serait pas seulement une folie meurtrière : elle conduirait à aggraver le conflit et à le rendre insoluble. L'ex-Yougoslavie ne retrouvera la paix que par la voie diplomatique et politique. Cela ne signifie ni renoncement ni faiblesse.

Bien au contraire, les sanctions appliquées par la communauté internationale au gouvernement de Belgrade sont là pour le rappeler. Elles sont plus sévères et elles ont plus de conséquences qu'on ne le croit généralement. Il n'est pas question d'y renoncer sans contreparties et en dehors d'une négociation stricte.

Il en va de même de la fermeté avec laquelle cette même communauté exige que le plan de paix, dont parlait à l'instant le Premier ministre, pour la Bosnie soit reconnu par tous comme le point de départ de toute discussion entre les parties pour une solution du problème bosniaque.

Nous considérons que la Serbie-Monténégro doit reconnaître la Bosnie dans ses frontières internationalement reconnues. Dès lors, et dès lors seulement, il sera

possible de suspendre les sanctions imposées à Belgrade selon la formule mise au point, à la demande de la France, ces jours derniers. Il n'y a pas, à ce stade, de solution alternative. Nous le disons nettement au gouvernement de Belgrade.

Cette reconnaissance doit, bien sûr, constituer une première étape, suivie de la reconnaissance de la Croatie dans ses frontières par les autorités serbes.

Mais cette première étape franchie devrait ouvrir la voie à une nouvelle initiative diplomatique en Bosnie : la désignation d'un médiateur, dont parlait à l'instant le Premier ministre, d'abord en vue d'un nouveau cessez-le-feu, ensuite en vue d'amener autour de la table les différentes parties présentes au conflit bosniaque. Tel est le chemin qui reste ouvert, pour autant que l'ensemble des otages aient été remis en liberté.

Troisième observation : tout cela ne sera possible qu'à la condition que la FORPRONU soit mise en état de remplir ses missions.

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. Charles Ehrmann. Voilà le problème.

M. le ministre des affaires étrangères. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. On ne peut que s'interroger sur les raisons qui ont conduit la communauté internationale, malgré les pressions et les demandes incessantes de la France, depuis des mois, par la voix d'Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, à accepter la configuration actuelle de la FORPRONU sur le terrain. Dispersée, dépourvue de l'armement approprié, elle est paralysée dans son action et exposée à toutes les initiatives adverses sans pouvoir réagir. Là est aujourd'hui le nœud du problème.

On connaît le résultat : la FORPRONU est devenue incapable d'accomplir ses missions. Les résolutions du Conseil de sécurité sont violées quotidiennement, à commencer par la zone d'exclusion de Sarajevo qui n'existe plus que sur le papier. Des contingents de casques bleus sont ridiculisés. L'honneur de nos armées est bafoué. Et, finalement, le processus diplomatique est paralysé. C'est un comble !

Eh bien, tout cela est fini. En tout cas, ce ne sera plus sans réplique. Le Président de la République l'a affirmé avec force à Vannes. La France est désormais parfaitement décidée à ne plus l'accepter.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. le ministre des affaires étrangères. J'espère que chacun l'a bien compris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Voilà donc ce que nous voulons.

L'objectif est de mettre la FORPRONU en état de remplir sa mission, à laquelle nous ne renoncerons pas, et de faire cesser définitivement les humiliations et les attaques dont elle est l'objet.

M. Jean-Jacques Jegou. Comment ?

M. le ministre des affaires étrangères. La communauté internationale y trouvera sa dignité. Quant à la France, elle a l'intention de se faire respecter.

M. Jean-Jacques Jegou. Comment ?

M. le ministre des affaires étrangères. Les moyens sont les suivants.

D'abord, il n'est sans doute pas nécessaire de changer le mandat de la FORPRONU. Il suffit d'en adapter l'interprétation en cessant d'interdire *de facto* au commande-

ment des Nations unies de répliquer aux agressions. Nous ne recherchons pas un changement de logique ou d'objectif. Nous exigeons la cohérence de nos actions et du dispositif.

Par contre, il faut que la FORPRONU dispose des moyens de son action. Il faut réduire sa vulnérabilité en resserrant son dispositif. Mais il faut aussi la renforcer. C'est pourquoi nous avons demandé la création d'une force internationale d'action rapide présente sur le terrain, mais aussi l'ouverture d'un corridor terrestre permanent d'accès à Sarajevo et la mise en sécurité de l'aéroport, enfin, la desserte des enclaves par tous les moyens appropriés.

Sur les instructions du Président de la République et du Premier ministre, j'ai présenté ces propositions au conseil des ministres de l'Union européenne lundi dernier, et au conseil de l'Alliance atlantique, mardi. L'un et l'autre les ont approuvées dans leur intégralité.

De même, nous avons obtenu la réunion des ministres des affaires étrangères du groupe de contact, qui s'est tenue, sous présidence française, à l'ambassade de France à La Haye. MM. Christopher, Kozyrev, Hurd et Kinkel ont, pour l'essentiel, adopté ces suggestions, dont nous organisons aujourd'hui la mise en œuvre sous la responsabilité des ministres de la défense des pays contributeurs de troupe, en liaison étroite avec le secrétariat général de l'ONU. Tel est le dispositif.

La France, de concert avec la Grande-Bretagne, s'est donc mise en mouvement. Depuis lors, avec nos partenaires, les choses bougent.

Tout cela devra être acté dans les prochaines jours par le Conseil de sécurité.

Je crois que chacun a compris que, du point de vue français, l'insupportable ne sera plus supporté. Notre volonté est claire et nette. Plus jamais ça !

M. Gilles de Robien. Très bien !

M. Jean-Jacques Jegou. On s'en souviendra !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais oui, souvenez-vous-en !

Je voudrais conclure par une dernière observation. Mesdames, messieurs les députés, je crois profondément que la paix dans les Balkans est possible. Mais il faut y mettre deux conditions.

La première, c'est l'accord des grandes puissances. Au cours des dernières années, on a trop souvent vu les uns ou les autres prendre plus ou moins le parti de leurs protégés présumés. Si l'on veut la paix, il ne faut pas qu'il y ait des amis des Croates, des amis des Serbes, des amis des Bosniaques. Telle n'a jamais été l'attitude de la France. Il faut une volonté commune et objective. Que ce soit toujours facile, c'est une autre affaire.

C'est au groupe de contact que cette volonté commune s'exprime. Il faudra nous réunir à nouveau dans les semaines qui viennent pour mener à bien le processus diplomatique et militaire afin de s'assurer de la cohérence obtenue ces derniers jours.

La France continuera en tout cas de garder la même attitude : à la fois exigeante quand il s'agit des missions de la FORPRONU, sans aucun esprit de relâchement ou de concession, mais aussi ouverte aux réalités sur le terrain et sans parti pris envers les uns et les autres.

La deuxième condition de la paix, c'est de comprendre la diversité et la complexité des situations sur le terrain en Bosnie-Herzégovine.

Je n'y reviendrai pas puisque, sur ces points, le Premier ministre s'est exprimé de façon extrêmement claire.

M. Pierre Mazeaud. Excellemment !

M. le ministre des affaires étrangères. En effet !

Nous devons être fermes quand il s'agit du respect des frontières en Europe. Sans cette exigence, notre continent serait entraîné vers des risques insoupçonnés. Mais nous devons être attentifs et ouverts à ce que disent ou réclament les uns et les autres, et capables d'imaginer des solutions originales.

A partir du plan de paix, c'est ce que devra être – je l'espère – notre travail dans les mois qui viennent. S'il en est ainsi nous pourrions espérer que d'un mal insoutenable – la crise d'aujourd'hui – sorte un bien : pour la communauté internationale, la dignité retrouvée et, pour l'ex-Yougoslavie, la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères viennent d'évoquer excellemment le volet politique et diplomatique de notre action ; je n'y reviens donc pas.

Il m'appartient, en tant que ministre de la défense, de vous rendre compte de l'action du Gouvernement dans cette crise qui secoue la Bosnie bien sûr, mais toute l'ex-Yougoslavie, du point de vue de l'utilisation de nos forces.

En très peu de temps, nous avons été conduits à prendre des décisions importantes pour faire face à une situation devenue très rapidement dramatique. Permettez-moi de vous rappeler quelques dates.

Tout d'abord, le 18 mai 1995, jour de la nomination du Gouvernement, l'activité militaire atteignait déjà un niveau élevé dans certaines régions de l'ex-Yougoslavie, en particulier à Sarajevo. Les Croates venaient de prendre le contrôle de la poche de Slavonie occidentale. Partout, les effets néfastes de la non-reconduction des accords de cessation des hostilités de décembre 1994, que connaît bien M. le Premier ministre, se faisaient sentir.

Le 24 mai s'enclenche une crise majeure à Sarajevo : les Serbes utilisent des pièces d'artillerie situées dans les points de regroupement d'armes lourdes, théoriquement – je dis bien « théoriquement » – surveillés par les Nations unies, pour engager une opération particulièrement odieuse : le bombardement des zones de sécurité. A ce moment-là, M. Akashi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie et le commandement de la FORPRONU décident d'un ultimatum.

Le 25 mai, frappe aérienne sur le dépôt de Pale, violents bombardements des Serbes le soir même contre les zones de sécurité, en particulier à Tuzla où ils font 76 victimes, nouvelle frappe sur le dépôt de Pale le 26 au matin et début de ce que l'on a appelé les « prises d'otages » après blocage de nombreux points tenus par les casques bleus. A partir du 26 mai au soir, le nombre de casques bleus détenus ou encerclés par les Serbes de Bosnie augmente rapidement, pour atteindre environ 400.

Le 26 mai, aux actions terroristes menées par les Bosno-Serbes, le Gouvernement répond par la fermeté et la détermination.

Cette fermeté s'illustre par les décisions prises immédiatement : consignes de résistance, conformément aux instructions données par le Président de la République en conseil restreint, pour les soldats engagés sur le terrain ; envoi en Adriatique du groupe aéronaval comportant un détachement aéromobile de 550 hommes, groupe articulé autour du porte-avions *Foch*.

Le 27 mai, les éléments de la démarche politique et militaire préconisée par la France se mettent progressivement en place et produisent leurs premiers effets. C'est d'abord la reprise d'un poste essentiel pour la sécurité dans Sarajevo, dont les Serbes s'étaient rendus maîtres par la ruse et la tromperie. Cette opération, conçue et conduite avec une unité française par le général Gobilard, dans le cadre de la mission de l'ONU, marque un changement d'attitude. Pour la première fois, les casques bleus ont pris l'initiative d'une action de combat pour s'opposer avec succès à une agression.

La France prend parallèlement l'initiative en mobilisant ses partenaires, l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies et l'Alliance atlantique, comme vient de le rappeler M. le ministre des affaires étrangères, autour de propositions résumées dans un mémorandum. Ce mémorandum comporte deux volets : d'une part la relance du processus diplomatique, seul – je dis bien seul – à même de trouver une solution à la crise en ex-Yougoslavie ; d'autre part la démarche que nous entendons désormais suivre pour renforcer la FORPRONU et réduire sa vulnérabilité.

Ainsi le Président de la République et le Gouvernement ont-ils décidé de ne céder ni au chantage ni au découragement. C'était une décision grave, et nous souhaitons qu'elle reçoive le soutien de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères l'ont déjà fait, mais je tiens à rendre un hommage tout à fait solennel à l'engagement de nos soldats en faveur de la paix et aux sacrifices qu'ils ont consentis.

L'objectif poursuivi est de parvenir à un règlement de paix dans la région et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons le renforcement de la FORPRONU.

Pour remplir pleinement sa mission, la FORPRONU doit pouvoir se renforcer, se regrouper, riposter et se faire respecter – c'est ce que je me suis permis d'appeler la stratégie des « quatre R ».

La première mesure proposée par la France a donc été de mettre fin à la dispersion excessive des unités, qui les expose dangereusement aux actions des belligérants. Faut-il rappeler que le Premier ministre, Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, avait déjà réclamé ce regroupement à moult reprises ?

La seconde a été la constitution d'une capacité de réaction rapide, élément essentiel de protection et de dissuasion.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le ministre de la défense. Ces mesures contribueront à la poursuite des objectifs limités, mais politiquement et symboliquement majeurs, définis par le mémorandum français : ravitaillement des zones de sécurité, désenclavement de Sarajevo par la création d'un corridor protégé reliant la capitale bosniaque et la Bosnie centrale,...

M. Yves Verwaerde. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. ... démilitarisation progressive de la zone environnant l'aéroport.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le ministre de la défense. Une fois les grandes lignes de nos propositions approuvées lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du groupe de contact – ce qu'a rappelé, il y a quelques instants, le ministre des affaires étrangères –, il restait à définir un cadre plus précis, politique et militaire, pour la mise en œuvre des décisions.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. le Premier ministre, j'ai invité à Paris, avec l'accord du Président de la République, l'ensemble des ministres de la défense des pays qui contribuent, au sein de ces institutions, à l'action des Nations unies en Bosnie. Il n'est pas un des quatorze ministres, accompagnés de leur chef d'état-major, qui n'ait répondu, dans des délais aussi brefs, à notre appel.

Je relève au passage que cette démarche est intéressante tant du point de vue de notre réflexion sur la défense européenne que de nos relations avec l'OTAN.

Cette session spéciale du 3 juin a confirmé le message de fermeté qui est celui de la France et de ses alliés. Elle a été marquée par une grande détermination et une vraie solidarité entre des pays que séparent parfois des intérêts divergents. Ces ministres ont délivré, à Paris, un signal clair et manifesté leur volonté par des décisions concrètes.

L'un des résultats majeurs de la rencontre a été l'approbation unanime de l'initiative française concernant la création d'une capacité de réaction rapide pouvant agir au bénéfice des forces des Nations unies en Bosnie. A cette fin seront déployées sur le théâtre une brigade multinationale à forte ossature, sous commandement français, et une brigade aéromobile venant de Grande-Bretagne. Par ailleurs, la France tient en alerte, si nécessaire, une force de 4 000 hommes.

Aptes à des missions de combat, équipées et entraînées en conséquence, les unités d'action rapide doivent permettre aux commandants des Nations unies dans la région de faire respecter les casques bleus, de renforcer leur protection et leur sécurité, de dissuader les agressions qui les visent, en bref, de permettre aux casques bleus d'assumer leur mission. La mission de cette force multinationale de réaction rapide consistera à effectuer des actions d'urgence pour secourir des éléments isolés ou menacés, ...

M. Yves Verwaerde. Bravo !

M. le ministre de la défense. ... à accompagner les redéploiements que décideraient les commandants et plus généralement à faciliter, lorsque cela sera nécessaire, la liberté de mouvement de la FORPRONU.

Du fait de la spécificité de leur mode d'action, ces forces, qui se placent bien évidemment sous l'égide des Nations unies pour le soutien du mandat de la FORPRONU en Bosnie, conserveront, à la demande de la France – comme l'a rappelé M. le Premier ministre –, leur uniforme national. Elles seront placées sous le contrôle opérationnel des commandants des forces des Nations unies en ex-Yougoslavie, donc du général Janvier et du général Rupert Smith. Cette chaîne de commandement claire permettra la rapidité et l'efficacité de leurs interventions.

M. Roland Nungesser. Il était temps !

M. le ministre de la défense. Bien entendu, je tiens à souligner que ces forces ne peuvent avoir pour objet d'imposer une solution militaire. Elles ne sauraient pas davantage modifier à elles seules les données stratégiques sur le théâtre.

Les quinze ministres de la défense ont également confirmé la nécessité du soutien aérien rapproché pour la protection des casques bleus et décidé d'en faire bénéficier la force multinationale de réaction rapide. Ils ont marqué leur volonté de ravitailler les enclaves sans, pour autant, se soumettre au contrôle des Serbes bosniaques. Ils ont adopté une ligne commune pour la fermeture des sites de regroupement d'armes lourdes qui provoquent la dispersion des casques bleus, en font la proie des belligérants et les transforment en boucliers humains ou en otages.

La France a demandé que ces sites de regroupement d'armes lourdes soient fermés et les pièces d'artillerie ou les chars retirés des zones d'exclusion. Le redéploiement du dispositif doit être réalisé par le commandement de la FORPRONU partout où cela est nécessaire et ne doit pas mettre en danger la stabilité globale des zones de sécurité définies par le mandat des Nations unies.

Enfin, les ministres de la défense ont étudié plusieurs propositions concernant le désenclavement de Sarajevo.

J'affirme que les décisions du 3 juin ne constituent pas, contrairement à certaines allégations, le prélude à notre retrait de la Bosnie. Elles sont au contraire, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, dictées par le souci inverse. Pour nous, le retrait serait la conséquence ultime d'une chaîne d'échecs et de déceptions. Mais il va de soi que si nos gouvernements étaient acculés, par l'évolution des événements et la volonté belliciste des parties au conflit, à prendre la décision dramatique et extrême de retirer de Bosnie les soldats qui œuvrent inlassablement pour la paix, alors, bien sûr, cette force devrait être utilisée dans la manœuvre générale, lourde et dangereuse, qui s'imposerait, et que vous connaissez, puisqu'elle a déjà été étudiée soit par notre état-major, soit par l'OTAN.

Le Président de la République a récemment souligné que l'enjeu en Bosnie était tout simplement celui de la garantie des droits de l'homme, de la sécurité future de l'Europe, et d'une certaine idée de la France. Au service de ces missions dangereuses, au service de cette idée de la France, des hommes et des femmes de notre pays, sur terre, sur mer, dans les airs, sont engagés avec des moyens de plus en plus importants. Il nous revient de leur donner à la fois des objectifs clairs et le soutien qu'ils ont le droit d'attendre de la représentation nationale.

Le Gouvernement vient de redéfinir avec beaucoup de netteté la politique qu'il entend conduire et appliquer, en étroite coordination avec ses principaux partenaires européens, en particulier, je le souligne, avec la Grande-Bretagne. A ce propos, je salue la coopération excellente qui a pu s'établir avec mon collègue britannique, M. Rifkind, et j'espère qu'elle sera fructueuse pour l'avenir.

C'est donc à un véritable sursaut que la France appelle aujourd'hui tous les pays européens. C'est la voie de l'honneur, de l'espoir et, je le souhaite de toutes mes forces, de la paix que la France veut ouvrir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau, premier orateur inscrit.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe UDF m'ayant demandé de prendre la parole en son nom dans des circonstances aussi graves, j'aurai d'abord une pensée pour ceux qui sont au loin et qui, dans des circonstances extraordinairement difficiles de confusion et parfois de contradiction, ont eu le réflexe de faire leur devoir : je pense aux deux sergents qui, tout seuls, à coups de poings, ont appliqué la règle qui veut que l'on ne livre pas le matériel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mais j'aurai une pensée aussi, si vous le permettez, pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas eu le même réflexe, parce que la situation est si difficile, si confuse depuis tant de temps – presque quatre ans ! – que je comprends que certains aient pu perdre leurs repères.

Je veux aussi exprimer un souci, celui que rien de ce que je vais dire, et de ce que nous devons dire ici, ne mette en danger la vie et la sécurité de nos soldats dont, M. le Premier ministre l'a rappelé, un grand nombre sont encore transformés en cibles ou en boucliers humains. Rien ne doit altérer – car je considère que c'est la priorité des priorités – nos chances de les sortir, sans aucune concession, du piège où ils ont été pris.

J'exprimerai enfin un regret, celui que, dans cette affaire, nous n'ayons pas au cours des quatre années passées, été suffisamment clairs aussi bien lorsque s'exprimait la voix de la France que celle de l'Europe. Certes, tout le monde le sait, c'est difficile ; certes, nous n'avons pas à prendre parti pour un camp ou pour un autre. Mais au moins nous devons savoir ce que nous ne pouvons pas admettre. Oui, il faut rappeler, et c'est à nous de le faire, que les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes – je me suis assez battu pour cette idée – mais pas au détriment des autres peuples. Il faut que nous rappelions que nous ne sommes pas opposés à la fierté nationale, au contraire, mais pas si elle se manifeste par l'humiliation des autres, et il faut que nous le disions d'autant plus que nous venons d'en être les victimes, ainsi qu'en ont témoigné des images insoutenables.

Voilà ce que je souhaiterais que nous ayons dit et ce que je souhaite que nous disions maintenant.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

C'est une vieille histoire, que je ne referai pas, dans une région où elle a trop d'importance sans doute. C'est la plus vieille cicatrice de l'Europe. Souvenons-nous de la coupure entre les deux empires, l'Orient et l'Occident, entre les orthodoxes et les catholiques, entre l'Europe ottomane et l'Europe dite « de la chrétienté » et nommée « l'Europe » pour la première fois des temps modernes – c'est très symbolique – le jour de la chute de Constantinople, alors que le terme n'était plus utilisé depuis quinze siècles. Il y eut la Première Guerre mondiale, puis la Seconde, avec son cortège d'horreurs et de massacres. Il suffit de gratter pour voir sourdre le sang et, oserai-je le dire ? le pus.

Face à une situation qu'on a vu s'aggraver pendant quatre ans, nous avons enchaîné les résolutions. Je suis heureux d'entendre, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, que nous allons passer maintenant des résolutions aux actes.

Je ne dresserai pas la liste des résolutions qui sont restées des mots – il y en a eu plus de soixante. Rappelez-vous les observateurs européens incapables d'observer

puisqu'ils n'avaient pas le droit d'aller là où il se passait quelque chose. Rappelez-vous la visite des camps, que leurs gardiens ont empêchée; et on s'est arrêté là. Et quand il fut question d'un tribunal pour les criminels de guerre, tout le monde a adopté la disposition selon laquelle il n'y aurait pas de jugement par contumace. Mais comme les peuples n'allaient pas livrer leurs chefs, sauf évidemment dans le cas d'une défaite militaire, comme à Nuremberg, on en est resté là! Et même, on est heureux de les trouver pour négocier avec eux et leur faire jouer les bons offices.

Combien de résolutions ont connu ce sort?

L'embargo lui-même, tout le monde le sait sur le terrain, n'est pas appliqué par la Roumanie ni par la Grèce. Les soldats des Nations unies ne peuvent pas le faire respecter parce qu'ils ne sont pas assez nombreux mais aussi parce qu'ils n'ont pas le mandat de s'opposer par la force à ses violations. J'ai pu moi-même, au sein d'une mission parlementaire, le vérifier en Macédoine: ils ne peuvent qu'en prendre note et en rendre compte aux instances des Nations unies. Trois trains de munitions passent-ils? Ils notent «trois trains de munitions», et cela va dans les dossiers des Nations unies!

Désormais, notre problème est le suivant: comment faire pour que nos paroles se traduisent en réalités? Comment faire pour que nous soyons respectés, pour que les Nations unies soient respectées, pour que notre langage, pour, que ce que nous représentons, soit respecté?

Je crois qu'il faut changer de méthode.

Je suis parfois inquiet quand je lis dans la presse que nos soldats récemment libérés, et qui sont à Split, vont revenir à Sarajevo en passant par un contrôle serbe. Ce n'est pas possible! Allons-nous remettre dans la nasse des gens que nous avons eu tant de difficultés à en sortir? Il est clair que nous ne pouvons pas continuer à envoyer nous-mêmes, les mains tendues pour qu'on leur mette les menottes, des soldats qui sont dans une situation intenable, à qui l'on ne donne pas vraiment d'objectif militaire, et alors même que les Serbes nous ont prévenus, dès novembre que, chaque fois que sortiraient les avions de l'OTAN, ils prendraient des otages.

Nous avons, en effet, déjà connu une telle crise, le 21 et le 23 novembre, alors que près de deux cents casques bleus avaient été encerclés et avaient donc servi de monnaie d'échange.

J'ai entendu dire tout à l'heure qu'on ne pouvait pas changer le mandat des Nations unies. A mon avis – faut-il le dire ou pas, monsieur le Premier ministre? – il faut le changer. Selon le vocabulaire en vigueur aux Nations unies, il ne convient pas d'imposer la paix, mais de la constater. Il y a quelque chose de terrible dans ces mots. Quel sens a cette phrase quand on est entouré de gens qui ne pensent qu'à reprendre les hostilités? Peut-on continuer à parler ainsi? Peut-on dire encore: ne faisons aucun acte de guerre, nous ne sommes là que pour constater la paix? Peut-on, selon la phrase rituelle, tout à fait officielle, je le reconnais, répéter: il faut l'accord de toutes les parties intéressées. Au regard du nombre de cadavres, du poids de souffrances et d'horreurs endurées depuis trois ans et demi, que signifient ces mots, les «parties intéressées»?

Il y a un moment où il faut dire que nous avons une mission, un rôle – c'est ce que j'ai eu le plaisir d'entendre tout à l'heure – et que, maintenant, nous l'appliquons.

Si notre mission, c'est de ravitailler les zones encerclées, eh bien nous ravitaillerons les zones encerclées!

M. Alain Griotteray. Très bien!

M. Jean-François Deniau. C'est clair et ce n'est plus le mandat des Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si notre rôle, c'est d'assurer la liberté d'accès à Sarajevo, nous assurerons la liberté d'accès à Sarajevo, y compris par la voie terrestre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si notre rôle, c'est de protéger les droits de l'homme, nous protégerons les droits de l'homme, parce que c'est le véritable sens de notre mission. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais nous n'allons pas ruser avec le mandat, nous n'allons pas ruser avec les formules.

Je craindrais beaucoup qu'il y ait une sorte d'école de pensée, qui a eu ses auteurs illustres dans le domaine économique mais qu'on essaie de traduire dans le domaine militaire et diplomatique: le «ni-ni». Le «ni-ni» a des limites. Ça peut marcher peut-être pour les privatisations.

M. Franck Borotra. Même pas!

M. Jean-François Deniau. Pour la paix et la guerre, pour le devoir et l'honneur, moi, je ne connais pas de «ni-ni». On fait ou on ne fait pas! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Alors, le but – et je suis heureux de vous l'avoir entendu dire – est la paix, et il faut trouver une solution politique.

Une solution possible serait un véritable mandat, au sens ancien du mot. Il y en a eu un sur la Syrie et le Liban. Les intéressés ne le regrettent pas tellement, enfin le regrettent plutôt, ne sont pas tellement heureux de la situation actuelle. Pourquoi n'y aurait-il pas un véritable mandat, c'est-à-dire une zone de paix où il y aurait de la liberté, de la démocratie, l'eau, le gaz, l'électricité? («*Très bien!*» sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Mais cela veut dire qu'on ne répond pas seulement aux agressions, on fait respecter la paix! Ce n'est donc plus simplement constater. On agit.

Je crois que l'opinion publique est tout à fait prête à accepter des sacrifices si on lui explique le sens de ces sacrifices.

M. Alain Griotteray. Très bien.

M. Jean-François Deniau. Elle est prête à accepter des risques si on lui dit: voilà l'enjeu. Mais si l'enjeu, c'est simplement la soixante-septième résolution des Nations unies, l'opinion publique, comme un certain nombre d'entre nous, va se demander ce qu'on fait là-bas: nous sommes venus pour faire la paix et les gens ne veulent pas de nous. Ils nous tirent dessus ou ils nous prennent en otages. Eh bien, partons!

C'est vrai que ce n'est pas si simple et qu'on ne peut pas dire: «on tire ou on se tire», mais la réponse, c'est d'avoir un objectif politique précis, et, si personne ne veut de ce mandat, on ne va pas aller tout seul l'imposer.

Je me permets quelques suggestions en ce qui concerne la poursuite des négociations sur la base des différents plans.

Aucun plan ne peut être parfait et satisfaire tout le monde. Je ne suis pas sûr que les découpages, qu'il faut faire, soient une victoire de l'esprit. Je souhaiterais que les instruments de la paix ne soient pas seulement les

ciseaux. Il y a d'autres façons de contribuer à la paix. Pensons à ce que nous avons réalisé, sur l'idée de Jean Monnet, soutenue par la suite par le général de Gaulle, entre Allemands et Français, alors que nous nous sommes fait, en moins de cent ans, trois guerres, dont deux mondiales. Je souhaite qu'en même temps qu'on trace les frontières, plus ou moins nouvelles, on réduise l'importance excessive de la frontière, que ce soit moins dramatique d'être de ce côté-ci de la rue ou de l'autre. Pour cela, il faut des accords de coopération parallèle et ce serait le rôle de l'Europe, évident, peut-être pas de favoriser le dialogue direct mais, en assurant un minimum de non discrimination et de libertés fondamentales, de faire baisser l'intensité excessive du rôle des frontières dans la région.

Deuxième suggestion, monsieur le Premier ministre : on ne peut pas tout régler tout de suite. Il peut y avoir des zones grises, c'est-à-dire des zones qui ne soient pas définitivement tranchées ou affectées, mais il faut qu'elles soient protégées, et réellement. Changement du mandat ! Les zones dites de sécurité ne doivent pas être définies comme les zones spécialement bombardées, comme c'est le cas actuellement, parce qu'il y a un moment où plus personne ne croit à rien. Il faut donc dire qu'on n'a pas tout tranché, qu'on a fait des zones grises, qu'on les protège et que, si quelqu'un tire, on l'en empêche.

Enfin, je crois qu'il faut un peu d'imagination. Je sais que les bureaux n'aiment pas beaucoup cela ! En Irlande, on est en train de véritablement progresser sur des solutions un peu nouvelles, qui dissocient le problème des frontières et celui des droits personnels. Je suis pour la double nationalité. C'est peut-être difficile pour les gestionnaires des ministères, mais cela peut tellement faciliter les choses, et, dans cette région d'Europe, cela correspond tellement à la réalité, qui est déjà trop dramatique. Alors facilitons, inventons ! Tout ce qui peut réduire les tensions, utilisons-le. Si vous allez dans ce sens comme vous en avez manifesté l'intention, monsieur le Premier ministre, nous serons dans notre vocation, et vous aurez non seulement le soutien de mon groupe mais aussi celui de l'opinion, qui actuellement hésite, s'interroge, doute.

J'ai une demande à faire. Pour nos idées, c'est-à-dire les idées les plus fondamentales, la démocratie, la libre expression, le respect des autres, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour nous tous qui sommes ici et sommes d'accord fondamentalement sur ces principes, pour tous ceux qui sont au loin, nos soldats, mais aussi les autres qui attendent quelque chose de nous, qui attendent quelque chose de concret, de clair, et qui attendent que ce soit la France qui le dise...

M. Roland Nungesser. C'est vrai !

M. Jean-François Deniau. ...et puis aussi pour tous ceux qui ne nous aiment pas, je ne souhaite pas du tout une guerre, mais, monsieur le Premier ministre, une victoire. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

(*Mme Nicole Catala remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA
vice-président**

Mme le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Madame le président, monsieur le

Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, conformément au règlement du groupe République et Liberté, je n'interviens pas ici au nom de ce groupe mais en mon nom personnel et au nom de mes collègues du Mouvement des citoyens.

Depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie, trente-neuf soldats français sont morts, 462 ont été blessés. Le spectacle de nos soldats enchaînés et pris en otages est ressenti par tous les Français comme une douloureuse humiliation.

Devant une telle situation, le premier devoir d'un représentant du peuple français est de rendre hommage à nos soldats, de leur exprimer solidarité et soutien et de rappeler que ni leur courage ni leurs capacités ne sont en cause, mais les missions qui leur ont été confiées.

Le second devoir est évidemment d'apporter un appui sans arrière-pensée aux autorités de notre pays afin que, dans les délais les plus courts, elles puissent obtenir la libération de tous nos otages.

C'est donc sans esprit polémique et en approuvant votre fermeté, monsieur le Premier ministre, que je vais développer quelques interrogations sur la situation actuelle, puis formuler des propositions qui me paraissent, soyons modeste compte tenu de la situation, les moins mauvaises pour tenter de sortir de l'impasse.

Dans un second temps, je me permettrai de revenir sur la longue chaîne d'erreurs collectives qui, dans la gestion du dossier yougoslave, a conduit là où nous en sommes aujourd'hui. Il me semble utile, en effet, pour l'avenir de mieux comprendre pour mieux agir.

« L'attaque avait été mal préparée. » Cette déclaration de M. le Premier ministre à l'émission *7 sur 7*, confirmée par ses propos devant l'Assemblée nationale mercredi dernier, explique de façon concise l'origine de l'impasse actuelle.

Les Américains, qui n'ont pas de troupes engagées au sol, ont décidé, *via* l'OTAN, de déclencher des frappes aériennes sur la région de Pale les 25 et 26 mai sans même prévenir les pays contributeurs de troupes, dont les soldats se sont retrouvés à la merci d'une réaction de fuite en avant des Serbes de Bosnie.

C'est ainsi que le général Gobillard a pu déclarer au *Figaro* le 3 juin : « Lorsque les frappes aériennes se sont produites, j'avais des officiers et des sous-officiers en train de discuter avec les Serbes comme ils le faisaient tous les jours. Ils se sont retrouvés avec le pistolet sur la tempe et le fusil-mitrailleur sur le ventre. »

Au-delà de la ferme condamnation de cette prise d'otages à grande échelle, qui témoigne d'un mélange de lâcheté, de fanatisme et de désespoir chez les dirigeants de Pale, il faut bien constater l'absence d'une coordination claire entre la FORPRONU et l'OTAN et la responsabilité évidente des Etats-Unis dans les événements de ces derniers jours, alors même que ce sont les soldats européens, et notamment français, qui paient la facture.

Chacun sait bien que l'une des clés de ce conflit se trouve à Belgrade. Or c'est M. Frasure, le représentant américain auprès du groupe de contact, qui a rompu les négociations engagées avec Belgrade. M. le ministre des affaires étrangères l'a noté jeudi dernier devant la commission des affaires étrangères en considérant que « les Etats-Unis, en rappelant M. Frasure, ont sans doute fait preuve d'une raideur excessive », raideur en fait révélatrice du jeu que jouent, sur le dos de l'Europe et des peuples concernés par le conflit, les Etats-Unis et la Russie, dont la rivalité demeure et qui, chacun pour ce qui le

concerne, défendent une des parties en présence pour des intérêts qui ne sont pas les nôtres et qui ne servent pas la paix.

Pour les Etats-Unis, la FORPRONU est là pour protéger leur allié bosniaque, allié qu'ils soutiennent essentiellement pour conserver, au travers du mythe d'un état musulman au cœur de l'Europe, leur position hégémonique au Moyen-Orient et satisfaire les monarchies pétrolières, mais ce soutien aux Musulmans bosniaques ne va pas jusqu'à l'engagement de troupes au sol car, conformément à la stratégie du nouvel ordre mondial, les Etats-Unis souhaitent limiter à zéro leurs pertes humaines tout en assurant leur leadership.

En Bosnie, l'ONU a graduellement perdu la direction des opérations au profit de l'OTAN, qui contrôle maintenant directement les actions aériennes et navales.

L'OTAN, c'est d'abord une chaîne de commandement à base d'officiers généraux américains qui affichent des convictions en faveur des Bosniaques peu compatibles avec le rôle neutre que doivent remplir les forces de l'ONU. Enfin, les Américains sont visiblement beaucoup plus préoccupés de marquer les Russes dont ils craignent l'accroissement d'influence dans la zone.

Il faut donc s'affranchir de leur autorité pour mener une politique qui soit conforme aux intérêts de la France et de l'Europe car, derrière cette guerre fratricide, il y va du devenir de notre continent, dont font naturellement partie les Slaves du Sud.

Pour les Russes, leur soutien aux Serbes s'explique moins par la solidarité orthodoxe et slave que par la volonté de reprendre leur place aux côtés des Etats-Unis comme interlocuteur incontournable sur la scène diplomatique.

Boris Eltsine, confronté à la guerre en Tchétchénie et à la lente descente aux enfers de la société russe, trouve là une occasion unique de redorer son blason et n'est sans doute pas pressé de voir une solution réelle trouvée au conflit.

Au milieu, prise en tenaille, l'Europe montre qu'elle n'existe pas car, derrière les communiqués communs, se cachent de profondes divergences entre pays européens. Vouloir être d'accord pour être d'accord ne suffit pas. Le poids de l'histoire, de la géographie, l'existence des nations sont des réalités qu'un traité, même aussi compliqué et contraignant que celui de Maastricht, ne peut balayer d'un trait de plume.

La diplomatie européenne n'existe pas parce qu'il n'y a pas de nation européenne. Pour avoir voulu nier cette réalité, la France a renoncé à développer sa propre diplomatie. Elle en paie aujourd'hui les conséquences. A court terme, en l'absence de solution européenne crédible confirmée par l'appel au secours lancé à l'OTAN en février 1994, la solution ne peut venir que des Etats-Unis et de la Russie. Nous ne pouvons continuer à tolérer que des soldats français, même casqués de bleu, soient chargés de maintenir une paix qui n'existe pas et dont, hélas ! personne dans les grands pays ne semble vouloir.

Le rapport présenté mercredi 31 mai au Conseil de sécurité par le secrétaire général de l'ONU envisage quatre scénarios et conclut de manière surréaliste en proposant de ne plus confier à la FORPRONU que les missions qu'elle peut mener à bien. Quelle incohérence !

Cette proposition en dit long sur une certaine conception du nouvel ordre mondial jadis proclamé par le Président Bush !

Je l'ai montré tout à l'heure, la paix passe d'abord par un engagement ferme des Américains et des Russes vis-à-vis de leurs alliés respectifs.

Pour que la FORPRONU puisse se maintenir et remplir un mandat clair de maintien de la paix, les Russes doivent faire plier les Serbes de Pale, par l'intermédiaire du gouvernement de Belgrade, et les Américains dissiper les illusions des musulmans bosniaques qui comptent sur l'intervention extérieure pour reconquérir l'intégralité d'un territoire où ils n'ont jamais été majoritaires à eux seuls.

La France doit fixer aux uns et aux autres une date butoir inférieure à trois mois. Dans ce laps de temps, les avancées suivantes devront être toutes tangibles.

Premièrement, libération de tous les otages.

Deuxièmement, regroupement de la FORPRONU.

La Force de réaction rapide, dont la France est encore une fois, avec la Grande-Bretagne, le contributeur essentiel mais que la Russie ne reconnaît pas, ne doit pas avoir d'autre rôle que de protéger le nécessaire resserrement de notre dispositif militaire.

Dès lors que les Etats-Unis ne participent pas à la Force de réaction rapide, la mission de celle-ci ne doit consister qu'à aider au regroupement des unités de la FORPRONU. Les forces françaises, britanniques et autres doivent cesser de servir de cibles quand les frappes de l'OTAN ordonnées par le commandement américain les exposent à des représailles sur le terrain.

La FRR peut être la meilleure ou la pire des choses : la meilleure si elle est subordonnée à une claire vision de nos buts politiques, la pire si elle nous entraîne encore davantage dans l'engrenage de la guerre.

Troisièmement, acceptation d'un cessez-le-feu par les parties en présence.

Quatrièmement, reconnaissance mutuelle des républiques sur la base d'un plan de paix réaliste et levée des sanctions pesant sur la Serbie.

Qu'est-ce qu'un plan de paix réaliste ? Il faut faire preuve de bon sens. Là où deux belligérants s'affrontent, il faut, au moins à titre provisoire, une ligne de démarcation. Ensuite, avec la paix revenue, la vie reprendra ses droits dans un espace yougoslave qu'on n'aurait jamais dû accepter de voir dissocié. Et, pour faire accepter ce plan de paix, il faut obtenir l'appui des Russes et des Américains.

Dès lors que les Etats-Unis refusent d'intervenir au sol, la seule issue doit être de mettre les deux grandes puissances, Etats-Unis et Russie, devant leurs responsabilités : ou bien elles font plier leurs alliés respectifs, musulmans et serbes bosniaques, pour faire accepter le plan de paix éventuellement rectifié, ou bien la présence de la FORPRONU, passé un délai de grâce, n'aura plus aucune justification et le devoir sera de dégager nos soldats d'une région où ils n'ont pas les moyens d'accomplir leur mission de paix, et où aucune grande puissance ne veut s'aventurer à faire la guerre directement.

Ce serait un terrible constat d'échec, un de plus dans la déjà longue liste des conflits postcommunistes qui ensanglantent tous les continents depuis l'avènement du pseudo-« nouvel ordre mondial », mais la France ne peut pas, seule, faire la police des Balkans... pour le compte des autres, des Russes qui se servent des Serbes comme monnaie d'échange, ou des Américains qui défendent verbalement les musulmans bosniaques pour préserver ou rétablir leur image dans les pays d'Islam, en prenant bien garde de n'engager aucune force au sol.

J'en viens, monsieur le Premier ministre, à la seconde partie de mon intervention.

Le borbier dans lequel nous sommes englués procède d'une longue suite d'erreurs, de renoncements et de fautes. Cette réalité n'occulte en rien la lourde responsabilité des belligérants, ni la gravité des exactions commises sur le terrain, du côté, notamment, non pas du peuple serbe, mais des fanatiques nationalistes serbes.

Un responsable politique doit pouvoir prendre la distance nécessaire pour pouvoir clairement évaluer les enjeux et tracer des pistes.

Au Conseil de Luxembourg, en juin 1991, le Président Mitterrand déclarait : « Il faut que les droits des minorités soient garantis à l'intérieur de chaque pays et si possible par la société internationale. »

Rappelons-nous : décembre 1991. La Krajina et la Slavonie étaient alors en feu. Les Douze prirent l'engagement de reconnaître un mois plus tard l'indépendance de nouveaux Etats dans les frontières administratives de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie, pourvu qu'ils donnent des assurances sur leur démocratie interne et sur le respect de leurs minorités. Rien de cela ne fut.

Quelques jours plus tard, l'Allemagne reconnaissait la Croatie et la Slovénie en dehors de toute tentative de règlement global. L'engrenage de la désintégration sans contrôle pouvait repartir avec une force accrue. La déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine y déclençait la guerre. Les engagements de Maastricht n'avaient servi à rien sauf à paralyser la France.

Il est urgent que la France fasse de nouveau entendre sa voix et joue son rôle, celui que tant de peuples attendent d'elle en dépit du scepticisme de nos classes dirigeantes gagnées à l'effacement de notre pays.

Le Président de la République et vous-mêmes, mesdames et messieurs du Gouvernement, ne devez pas céder aux campagnes d'idéologues qui se sont tus quand la Yougoslavie a été démembrée et qui vous poussent à une guerre où les intérêts de la France ne trouveraient pas leur compte, bien au contraire.

La France n'a qu'un intérêt, c'est celui de la paix dans les Balkans et de la coexistence des peuples qui y vivent, mais cet intérêt, elle ne peut l'imposer seule. C'est donc la voix de la France qui doit s'élever aujourd'hui pour placer chacun devant ses responsabilités : les Serbes bosniaques, pour qu'ils cessent des pratiques terroristes et pour qu'ils libèrent les otages ; les musulmans bosniaques et les Croates, pour qu'ils acceptent de reconnaître les droits des Serbes de Bosnie et de Croatie ; les Russes et les Américains, pour qu'ils jettent leur poids dans la balance de la paix.

Si ce résultat n'était pas acquis dans un délai à fixer, la France ne pourrait exposer plus longtemps la vie et l'honneur de ses soldats dans des missions de paix, quand nul ne voudrait réellement la paix.

Le devoir d'un grand pays comme la France serait de ne pas servir davantage les desseins qui ne sont pas les siens.

Mme le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la crise bosniaque, qui n'en finit pas de s'éterniser, a connu la semaine passée un nouveau sommet de l'inacceptable : la

prise en otage de près de 400 casques bleus, dont certains ont été désarmés, humiliés, faute de disposer des moyens et même de l'autorisation de se défendre.

Depuis le début du conflit, les soldats français, qui constituent le contingent le plus important et le plus actif de la FORPRONU, ont payé un lourd tribut à la recherche d'une paix durable en ex-Yougoslavie. Des hommes sont tombés, d'autres ont été blessés, d'autres encore sont toujours retenus prisonniers : le bilan est lourd. De tels sacrifices ne méritent pas seulement l'hommage de la nation pour le courage et l'abnégation dont ces hommes ont fait preuve, ils nous obligent à militer d'autant plus activement pour cette paix que ces derniers étaient venus rétablir.

J'ose espérer aussi qu'un jour les belligérants, quel que soit le camp auquel ils appartiennent, saisis par un remords collectifs ou mus par un sentiment tardif de reconnaissance, témoigneront publiquement leur gratitude à ces apôtres de la paix. Car aux côtés des Britanniques, qui après nous fournissent le contingent le plus important à la FORPRONU et dont le comportement est exemplaire, nos troupes, des officiers aux appelés – volontaires pour le service extérieur –, sont admirables ; et, à les voir sur le terrain, nous avons tiré une légitime fierté de la façon dont ils s'acquittent avec intelligence, courage et détermination de leur mission.

Une mission qui est pourtant imprécise tant les résolutions de l'ONU sur lesquelles elle se fonde apparaissent irréalistes, ou dépassées lorsqu'elles leurs parviennent. Car l'action militaire de terrain s'accommode mal de toutes ces résolutions, fruits de difficiles compromis laborieusement élaborés pour tenir compte des interdits des uns et de la susceptibilité des autres.

Pourtant, dans leur tâche quotidienne, ignorant la provocation et s'efforçant à l'impartialité, nos casques bleus font preuve de patience, de doigté, de diplomatie – ce qui n'exclut pas la fermeté –, pour négocier le passage des convois de la FORPRONU et la distribution de l'aide humanitaire, ou pour s'interposer entre les belligérants sans autres armes que celles de la dissuasion par l'appel à la raison et aux sentiments humanitaires.

La présence de la FORPRONU n'a pas mis fin à cette guerre de religion, car c'en est une ; une guerre fratricide de quatre ans qui se concentre désormais sur la Bosnie-Herzégovine dont les Bosno-Serbes contrôlent déjà 70 p. 100 du territoire. Aussi, à ne rien vouloir changer dans les objectifs, les missions et les moyens de la FORPRONU, on s'oriente inexorablement vers une libanisation du conflit. Au printemps 1993, notre gouvernement l'avait parfaitement compris. Aussi notre diplomatie s'était-elle employée à multiplier les initiatives propres à sortir du pourrissement de la situation. Elle a joué un rôle actif, voire déterminant, dans la définition des zones de sécurité et leur respect, y compris au moyen de frappes aériennes, dans le desserrement de l'étreinte autour de Sarajevo, dans la mise en place du groupe de contact et dans l'élaboration de son plan de partition entre les composantes serbe, croate et musulmane d'une Bosnie dont seraient respectées les frontières internationalement reconnues.

Mais ces initiatives se sont heurtées à l'intransigeance et à la rouerie de tous les belligérants, et pas seulement des Serbes. Après les massacres commis pendant quatre ans, qui répondaient à d'autres terribles exactions accomplies au cours de la Seconde Guerre mondiale et à un passé marqué de multiples drames, il est difficile de prétendre aujourd'hui régler correctement le problème de la cohabitation de populations divisées au cours des siècles

tant par les découpages des traités que par les religions qui ont souvent épousé les mêmes frontières. Ce que Tito avait réussi en utilisant les circonstances de la guerre et de l'expansion du communisme ne pouvait lui survivre bien longtemps dès lors que, à l'Est, des peuples asservis retrouvaient leur liberté et prétendaient marquer leurs différences entre eux en reprenant leur indépendance.

C'est encore plus vrai dans cette Yougoslavie qui ne fut jamais une nation mais une construction économique et politique artificielle dont l'apparente cohésion tenait à un homme, Tito, assisté d'une des plus puissantes armées du monde communiste. C'est cette armée, symbole et bras séculier d'une fédération en voie d'éclatement et dont l'encadrement était à dominante serbe, qui s'est chargée, à l'appel des minorités serbes de Croatie et de Bosnie, de tenter d'étouffer dans la répression toutes les velléités d'indépendance, sans y parvenir.

De plus, la reconnaissance unilatérale de la Slovénie et de la Croatie par l'Allemagne, avant que ses partenaires européens n'avalisent ce solo diplomatique contraire à l'esprit même de l'Union européenne, puis celle de la Bosnie et de la Macédoine par la communauté internationale ont exacerbé les luttes inter-ethniques et dressé les populations les unes contre les autres à l'intérieur de chaque entité nationale ainsi décrétée.

Certes, l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination ne pouvait manquer un jour de séparer la Croatie et la Serbie. Toutefois, la reconnaissance précipitée de la Bosnie, afin de la protéger d'une annexion serbe, a, en réalité, stimulé la guerre latente. De plus, le statut des minorités ayant été négligé sur tout le territoire de la Yougoslavie, chacun s'est senti menacé par son voisin et devint agresseur pour ne pas être agressé.

Les protagonistes du conflit ont su aussi jouer des diverses sensibilités de la communauté internationale pour pousser leurs pions et multiplier les coups de force dans l'impunité. En effet, l'Allemagne soutient traditionnellement les Croates, qui faisaient partie de l'empire austro-hongrois au début du siècle. La France, la Grande-Bretagne et la Russie se souviennent que les Serbes furent leurs alliés courageux et fidèles lors des deux dernières guerres mondiales. Quant aux Etats-Unis, pour des raisons géopolitiques extérieures aux Balkans, ils ont pris parti pour les musulmans bosniaques.

Au regard de ces sympathies contrastées, l'initiative de la création d'un groupe de contact rassemblant ces cinq grandes nations avait l'avantage de limiter le jeu des influences et de rendre les cinq Etats solidaires sur un projet qui avait le mérite d'exister. Cependant, le plan de répartition entre la fédération croato-bosniaque, dont l'existence pourrait se révéler n'être que de circonstance, et les Serbo-bosniaques, bien qu'étant d'apparence équilibré, comporte des failles certaines. Le découpage lui-même, les corridors étroits et les enclaves isolées préparent inévitablement les querelles de demain.

Mais ce n'est pas tout, un autre sujet à controverse subsiste : l'organisation constitutionnelle de la Bosnie, Etat indépendant, entre trois ethnies et dans le respect d'un bon équilibre de leurs pouvoirs respectifs, organisation qui se compliquerait encore par la latitude laissée à la fédération croato-musulmane de se confédérer avec la Croatie et, parallèlement, par la possibilité offerte aux Serbes de Bosnie d'établir les mêmes liens avec la Serbie. A moins que ce ne soit une autre manière de faire disparaître, sans le dire, l'entité bosniaque, on ne voit pas bien comment ces institutions croisées pourraient fonctionner entre les trois capitales : Zagreb, Belgrade et Sarajevo.

Mais la crise actuelle nous presse. Elle nous oblige, dans un premier temps, à redéfinir les missions et les moyens de la FORPRONU et, dans un second temps, à reprendre la négociation sur des bases plus réalistes. En effet, les décisions de l'ONU ont toujours été trop timides et sont intervenues trop tard, quand elles ne s'identifiaient pas tout simplement à une non-assistance à population en danger de mort. Ainsi en fut-il de l'attaque de Dubrovnik, à l'automne 1991, au début du conflit. L'armée serbe bombardait la ville et la communauté internationale s'indignait de son saccage et des souffrances de sa population. Or, il ne fallait pas, à ce moment-là, se contenter d'envoyer un bateau dans la rade pour évacuer des blessés, qui n'ont d'ailleurs pas voulu y trouver refuge, il fallait anéantir par des frappes aériennes les batteries de canons qui pilonnaient cette cité riche d'un passé inestimable. En fait, les premières frappes aériennes sont intervenues trois ans plus tard et ont été précédées d'une telle médiatisation qu'elles en ont perdu de leur efficacité pratique et psychologique !

Comment aussi imaginer qu'on puisse rendre inopérantes les armes lourdes confisquées en se contentant de les stocker sous la garde de quelques casques bleus à la merci des belligérants au lieu de les détruire purement et simplement ?

Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps un droit de riposte minimale, droit que l'ONU ne peut évidemment fixer dans le détail mais qu'il convient, au contraire, de laisser à l'appréciation des militaires ?

Toutes ces erreurs et ces hésitations ont été interprétées comme de la faiblesse. Elles ont coûté des vies humaines et compliqué l'exercice difficile de la mission confiée à la FORPRONU. En effet, dans sa tâche prioritaire d'aide humanitaire, celle-ci rencontre, on le sait, les plus grandes difficultés à assurer le cheminement des convois. Mais ce qu'on sait moins, c'est que les casques bleus ne peuvent effectuer eux-mêmes la distribution directement aux civils, les belligérants des deux camps s'y opposant. C'est donc le délégué du Haut Commissariat aux réfugiés qui s'en charge et qui accepte – malgré lui, je le suppose –, les prélèvements préalablement effectués par les troupes serbes, bosniaques ou croates ! Ce sont donc, il faut le savoir, les soldats des camps opposés qui sont les premiers nourris.

Quant à la seconde mission de la FORPRONU, qui est une mission d'interposition, elle a les limites que l'on connaît. Celles-ci tiennent à l'absence de force de dissuasion réelle et au caractère hétéroclite de la composition de la FORPRONU qui lui enlève une bonne partie de sa crédibilité – le comportement de certains contingents nationaux étant inadmissible, voire scandaleux.

Pour ces raisons et aussi par lassitude, la population manifeste dans bien des cas de l'indifférence envers les casques bleus, voire de l'hostilité, ce qui ne favorise pas les contacts indispensables.

Conscient de cette dérive, qui conduit à s'interroger sur l'intérêt du maintien d'un contingent français en Bosnie, vous revendiquez, messieurs les ministres, un réaménagement des moyens et des missions de la FORPRONU. Vous avez proposé un resserrement du dispositif, c'est-à-dire un regroupement des petites unités jusqu'à présent dispersées et donc vulnérables. Il s'agit d'un changement important qui substitue au quadrillage du terrain l'établissement de points forts et protégés. Un tel dispositif présente l'avantage d'offrir une plus grande sécurité pour nos troupes, mais aussi l'inconvénient majeur de réduire les contacts avec la population et donc, par là-même, d'entraîner des pertes au niveau du ren-

seignement. Il est clair que le rôle d'interposition, rôle qui suppose des relations suivies, y compris des relations de confiance avec les belligérants des deux camps et les populations, en serait grandement affecté.

Aussi, messieurs les ministres, permettez-moi de vous poser brutalement cette question : cette opération n'est-elle pas la première étape d'un retrait définitif ?

Vous réclamez par ailleurs la liberté d'accès aux enclaves bosniaques, la sécurité sur l'aéroport de Sarajevo, la suppression des *check points* où maintenant les Bosniaques contrôlent l'identité même des casques bleus après le vol de matériels et d'uniformes onusiens par les Serbes, l'établissement d'un long corridor de la mer à Sarajevo à l'intérieur duquel les convois d'aide humanitaire pourraient circuler librement. Nous en sommes tous d'accord. Mais comment comptez-vous obtenir tout cela : par la négociation ou par la force ?

Dans le premier cas de figure, c'est-à-dire par la négociation, votre demande suppose la résolution du problème de la bonne volonté serbe. Or, depuis plusieurs années, tout démontre le contraire.

Dès lors, peut-on envisager d'user de la force ? La création d'une brigade multinationale d'action rapide semble le faire croire, bien que chacun déclare à l'envi qu'il ne faut pas s'écarter de la logique de paix.

Nous envoyons donc des soldats pour protéger des soldats. Soit ! Mais quelles consignes leur seront données ? De forcer les barrages en ouvrant le feu si nécessaire ; de contrôler les voies d'accès pour les rendre plus sûres, y compris en poursuivant les auteurs d'embuscades ou les poseurs de mines ? Ne redoutez-vous pas un glissement progressif vers un conflit de guérillas face à des partisans insaisissables ? Je note que M. Boutros Ghali cherche à tout prix à l'éviter. Mais il a contre lui tous les va-t-en-guerre dont la plupart d'ailleurs n'ont jamais fait la guerre mais qui nous entraîneraient volontiers dans un interminable conflit. Même s'ils n'ont pas eux-mêmes participé à des opérations de pacification, l'Histoire ne leur aurait-elle donc rien appris ?

Or, de l'avis même des militaires, il faudrait plusieurs centaines de milliers d'hommes pour contrôler la Bosnie, les Krajina et les Slavonie..., ce que n'avait pas réussi la Werhmacht au cours de la dernière guerre mondiale !

M. Charles Ehrmann. Avec un million d'hommes pourtant !

M. François Guillaume. Et cela au risque que le feu ne renaisse de ses cendres quand nous aurons quitté la place. Car il faudra bien partir un jour : on ne peut rester indéfiniment pour s'interposer entre des frères ennemis.

N'oublions pas non plus que, chaque année, l'armée française finance au détriment de ses propres besoins les cinq milliards de francs de différence entre le coût de sa mission en ex-Yougoslavie et sa prise en charge par l'ONU.

Nous sommes dans un piège : si nous restons, nous n'empêcherons pas pour autant les belligérants de s'entre-tuer ; si nous partons, la guerre reprend de plus belle !

De toute évidence, on ne peut imposer la paix. Aussi, le salut passe nécessairement par le dialogue, si difficile soit-il.

Dans les conditions actuelles, il nous paraît nécessaire de reprendre une ultime négociation avec comme préalable incontournable la libération immédiate de tous les otages. En tout état de cause, l'odieuse utilisation qui en est faite doit être sanctionnée.

Un cessez-le-feu général doit accompagner l'ouverture de ces pourparlers, qui devraient impliquer aussi la Serbie dont le président Milosevic joue un rôle subtil dans la crise en fournissant un soutien indirect aux Serbes de Bosnie, même s'il a pris ses distances avec Pale pour ménager ses propres intérêts et, par exemple, rechercher le desserrement de l'embargo qui étrangle son pays.

La fin des hostilités passe par une répartition plus réaliste du territoire, avec regroupement et réinstallation des populations qui le souhaitent, grâce à une aide substantielle de la communauté internationale.

La gestion de cette aide de caractère économique et humanitaire serait conjointement assurée par l'ONU et les deux entités actuelles, la fédération bosno-croate et la Serbie bosniaque, afin d'obliger les antagonistes d'aujourd'hui à dialoguer et à travailler ensemble pour créer les conditions d'une paix durable. Faute d'un accord de ce type, la FORPRONU ne pourra pas rester et devra se retirer des territoires en cause tout en maintenant l'interdiction du ciel à tout avion de combat et en se réservant la possibilité de procéder à des frappes aériennes contre l'un ou l'autre des belligérants pour éviter que l'impunité n'autorise tous les excès.

J'ai conscience du caractère dramatique de cette alternative. Bien évidemment, elle ne réunira pas tous les suffrages. Elle n'évitera pas les critiques de ceux qui se gargarisent de mots ou de slogans qui, certes, font l'unanimité mais, hélas ! ne changent rien à la réalité des faits sur le terrain ni au comportement des populations entre elles. Peut-être ce que l'on souhaiterait aujourd'hui sera-t-il possible plus tard. Mais la politique n'est-elle pas l'art du possible à un instant donné ? Mes chers collègues, il faut en sortir ! Nous ne pouvons plus tolérer les sacrifices de nos soldats sans au moins qu'un espoir réel de paix leur enlève le doute de l'inutile.

Nous ne pouvons plus tolérer à nos portes une guerre civile inhumaine sans donner aux populations qui la subissent des perspectives autres que le drame quotidien. Une nouvelle chance de gagner la paix nous est offerte. Saisissons-la. C'est peut-être la dernière avant l'embrasement général tant redouté auquel serait irrémédiablement mêlée la FORPRONU et, par là même, les quelques 6 000 soldats français qui en sont la composante essentielle.

Conscient de l'enjeu, mesurant les périls encourus, mais aussi sûr de la détermination du Gouvernement, le groupe RPR apportera tant au Président de la République qu'à vous-mêmes, messieurs les ministres, le soutien indéfectible que vous êtes en droit d'attendre dans une épreuve où se jouent le sort de populations décimées, martyrisées, mais aussi la crédibilité de la France et de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Madame le président, messieurs les ministres, mercredi dernier, de cet hémicycle, tous les groupes politiques ont justement condamné avec une extrême rigueur l'attitude des chefs de la République serbe « autoproclamée » de Bosnie, salué le sacrifice des soldats français, dit leur indignation devant les bombardements meurtriers des populations civiles et la capture des soldats et des représentants de l'ONU. Nous soutenons l'exigence posée par le Premier ministre d'une libération sans condition de ces otages.

L'engrenage de la violence et des représailles cessera-t-il dans l'ex-Yougoslavie ? Et comment ?

Pour ne m'en tenir qu'aux faits et méfaits les plus récents – mais d'où vient la violence première ? – ...

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait !

M. Georges Hage. ... je dirai que les frappes aériennes, les 25 et 26 mai, de l'OTAN, qui se prévaut d'être en l'occurrence le bras séculier de l'ONU, contre un dépôt de munitions près de Pale, fief des Serbes bosniaques à quelque 20 kilomètres de Sarajevo, n'a fait qu'aviver la tension dans la région.

C'est la conjugaison des pressions américaines, de l'entêtement criminel du chef des Serbes de Bosnie, des manœuvres et calculs meurtriers du président bosniaque qui a suscité cette nouvelle escalade.

Officiellement, les bombardements visaient à faire pression sur les Serbes de Bosnie afin qu'ils placent sous contrôle de l'ONU quatre canons.

Un tel raid pour quatre canons ?

S'ensuivirent les bombardements serbes particulièrement meurtriers de Tuzla, un deuxième raid de l'aviation de l'OTAN et, en riposte, la prise en otages de casques bleus et d'observateurs militaires de l'ONU.

De tels raids, aux conséquences toujours meurtrières, n'alimentent-ils point lespires nationalismes ?

Chacun peut observer que l'attaque brutale de la Krajina par les forces croates n'a point suscité de frappes aériennes. Les dirigeants croates ne sont-ils point, dès lors, autorisés à penser qu'ils ne constituent pas une cible pour l'OTAN – mais, justement, la tension ne remonte-t-elle pas, ces temps derniers, dans cette région ? – et les responsables bosniaques à clamer plus fort leur ambition de reconquête ?

Le général Bernard Janvier, commandant des forces de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, s'exprimant devant le Conseil de sécurité, a confirmé ses inquiétudes quant au recours plus fréquent aux frappes aériennes.

Il a souligné que les deux parties en conflit étaient responsables de violations et que si les frappes aériennes étaient utilisées plus systématiquement, elles devraient viser les deux parties.

Mais les viseraient-elles que cette égalité de traitement susciterait sans aucun doute une nouvelle escalade. A l'initiative de ces frappes, les USA n'ont toujours pas envoyé un seul de leurs soldats dans l'ex-Yougoslavie ; les bombardeurs ne sont pas les payeurs ! On saisit, en la circonstance, les dangers d'une défense européenne, pilier de l'OTAN, comme le prévoit le traité de Maastricht, en fait défense d'obédience américaine.

Voici que s'annonce la création d'une force de réaction rapide. Pourquoi ne point l'avoir appelée force de protection rapide ? La remarque n'est pas que sémantique. S'il s'agit, comme le rappelait Robert Hue, à *L'Heure de vérité*, dimanche dernier, d'une force capable de protéger les casques bleus, nous approuvons cette initiative. Mais, déjà, il nous faut constater les réactions qu'elle suscite alors que son but proclamé devrait apaiser. Une force de protection rapide, oui ; une force d'intervention, non !

Mais y aurait-il une solution militaire à la protection des casques bleus alors qu'il n'y en a pas au conflit qui embrase l'ex-Yougoslavie depuis quatre ans ?

Le général Hervé Gobillard dit aujourd'hui : « La balle est dans le camp des diplomates », mais, en mai 1994, lors d'une mission parlementaire communiste que j'ai

conduite à Sarajevo, le général Soubirou, qui commandait les casques bleus à Sarajevo, nous démontrait, fort de l'expérience de trois ans de guerre, qu'il n'y avait pas de solution militaire à ce conflit.

Il n'y a pas, en effet, de solution militaire à ce conflit. Il faut savoir raison garder face à la dialectique infernale des provocations et des ripostes. Cette raison est vôtre, messieurs les membres du Gouvernement, et nous l'apprécions, quoique j'eusse aimé que M. le Premier ministre réaffirmât cette évidence avec force, au début du débat.

En vérité, cette dramatique expérience de près de quatre années de sanglants affrontements n'a que trop révélé que seule une stratégie internationale permettant de briser le cycle infernal agressions-représailles peut faire taire les armes, éloigner les risques de pourrissement, voire d'extension du conflit, et susciter l'espoir d'une perspective de paix.

Pourquoi l'évidence qu'il n'y a pas de solution militaire dans l'ex-Yougoslavie ne s'impose-t-elle pas à la communauté internationale ? J'attends une réponse aussi claire et complète que possible à cette question.

En tout état de cause, il nous est loisible de penser que le schéma d'analyse classique des guerres, qui ne servent que les marchands de canons, est insuffisant, même si les fournisseurs d'armes accompagnent de leur scandaleux commerce l'établissement d'un nouvel ordre mondial libéral.

Chacun peut s'interroger : à qui profite cette exacerbation complaisante des nationalismes ? A coup sûr à aucun des peuples de l'ex-Yougoslavie ! Parler de communauté internationale, n'est-ce point un abus de langage mystificateur ?

Derrière leur apparente unité, les pays membres du groupe de contact poursuivent leur propre stratégie. Depuis la chute du mur de Berlin, l'Europe est devenue un champ ouvert à la lutte d'influence des grandes puissances. L'ex-Yougoslavie n'y a pas échappé. Ainsi s'expliquent largement le parti pris procroate séculaire de l'Allemagne, fût-elle celle d'Helmut Kohl, le soutien russe à la Serbie ou l'appui américain aux musulmans de Sarajevo.

Et, dans cette conjoncture, chacun, bien entendu, s'emploie à armer le camp de son choix. Washington mène ainsi sans vergogne campagne pour la levée de l'embargo sur les armes en faveur des Bosniaques, poussant ainsi à la prolongation d'une guerre qui ne peut déboucher, répétons-le, sur aucune solution à ce conflit.

Nos propositions veulent contribuer d'abord à un apaisement, à mettre un terme aux souffrances des populations, puis à enclencher un processus de paix durable, afin de substituer à une logique de guerre une logique de paix. Est-il un objectif plus noble et plus fidèle aux valeurs dont la France se réclame traditionnellement ?

Dans cette perspective, nous pensons qu'il faut maintenir les casques bleus jusqu'à la conclusion d'un accord global entre toutes les parties, car ils sont porteurs d'une culture de dialogue et de paix. S'il doit y avoir élargissement de leur mandat, c'est dans le sens d'un contrôle effectif de l'embargo sur les armes à destination de tous les belligérants. J'aimerais, messieurs les ministres, que vous répondiez clairement sur ce point car le Premier ministre n'a pas été très précis sur le contrôle effectif de l'embargo sur les armes.

Maintien, voire maintenance des casques bleus, mais aussi renforcement et contrôle effectif de l'embargo sur les armes sont des mesures indispensables pour enrayer l'implacable logique de guerre.

Une initiative politique internationale forte, capable de mobiliser les forces de paix de l'ex-Yougoslavie et d'Europe, est nécessaire pour rétablir pas à pas la confiance entre ces peuples qui vécurent ensemble dans une Yougoslavie royaliste, puis titiste, et qui sont, en tout état de causes, destinés à vivre ensemble demain.

A notre avis, cette conférence internationale, ouverte à toutes les nations d'Europe, accueillant toutes les forces de paix et de démocratie de l'ex-Yougoslavie, aujourd'hui opprimées, devrait proposer solennellement aux populations des différentes communautés un projet avantageux pour tous et ne discriminant personne, à l'exact opposé de la démarche de blocus économique, qui place, de fait, tout un peuple au ban de la communauté internationale. Ce projet pourrait être un plan ambitieux de reconstruction et de développement de toute l'ex-Yougoslavie.

En bref, il s'agirait de créer un nouveau contexte international dans lequel le discours belliciste des chefs nationalistes aurait progressivement de moins en moins de prise sur les populations, au fur et à mesure qu'il apparaîtrait concrètement à ces dernières qu'elles ont plus à gagner à travailler à la paix qu'à accepter de subir la guerre.

Il serait alors possible, sous l'égide de cette même conférence, d'aider les forces prêtes à rechercher, par la voie des négociations, des solutions équitables aux problèmes les plus critiques : le tracé des frontières, les droits des minorités, les institutions futures et la nature de leur coopération, en particulier dans une instance où ne domineraient plus les grandes puissances, trop suspectes de favoriser un « camp » ou de privilégier leur propre « zone d'influence ». Cette négociation pourrait se poursuivre le temps qu'il faudrait pour surmonter, par les discussions directes et le dialogue multilatéral, les profonds traumatismes nés de la guerre. Rappelons le chemin qu'ont su parcourir les protagonistes de la tragédie libanaise dans un passé récent.

Travailler concrètement à créer les conditions d'une telle réussite – dont l'effet contagieux serait des plus bénéfiques pour toute l'Europe –, c'est un vrai et grand défi en matière de « politique étrangère et de sécurité commune » pour notre continent.

Mercredi dernier, notre président de groupe, Alain Bocquet, a proposé au Premier ministre que la France soit à l'initiative de cette conférence internationale.

Promouvoir cette volonté de paix et de réconciliation des peuples de l'ex-Yougoslavie serait par ailleurs le meilleur moyen de protéger nos casques bleus sur le terrain.

Cette proposition ne mérite-t-elle pas d'être prise en compte et d'être mise en œuvre de façon diligente, même si elle est avancée par les députés communistes ?

En tout état de cause, nous n'avons pas d'autre choix que de tenter cette mission du possible en faveur de la paix dans l'ex-Yougoslavie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

(*Mme Muguette Jacquaint remplace Mme Nicole Catala au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE MME MUGUETTE JACQUAINT, vice-président

Mme le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Madame le président, mes chers collègues, messieurs les ministres, comme l'a fait ici le chef du Gouvernement, comme l'a fait le chef de l'Etat, à Vannes, devant les soldats d'élite d'un régiment d'infanterie de marine qui a déjà payé un lourd tribut à la nouvelle crise des Balkans, il n'est pas possible de monter à cette tribune sans évoquer, pour la saluer avec émotion, la mémoire de ces jeunes gens qui, pour certains d'entre eux, n'avaient pas dépassé leur vingtième année, et qui sont allés mourir en ex-Yougoslavie, autour de Bihac, près de Tuzla et de Gorazde, à Sarajevo, pour la France dont ils portaient les armes, pour la défense de la paix qu'ils voulaient préserver, plus simplement parfois pour sauver des femmes, des vieillards et des enfants qu'ils ne voulaient pas abandonner à leur sort.

Je pense à eux tombés si nombreux – trente-neuf au total je crois, c'est-à-dire bien plus nombreux qu'en Irak et au Koweït –, assassinés un à un par la folie, la barbarie et la cruauté de quelques hommes, tués lâchement dans des embuscades ou par des tireurs isolés à qui des pseudo-gouvernants ont donné l'ordre méprisable de verser délibérément le « sang du monde ».

Je pense aujourd'hui, comme chacun d'entre vous dans ce Parlement, à leurs familles, à leurs proches, à la douleur qu'ils éprouvent.

Je pense à eux et je crois que la France, leur patrie, ne peut ni admettre ni « assumer », contrairement à ce qui a été dit, la mort de ces soldats. Aucune vie n'est sacrifiable, aucune mort n'est explicable dans un pays en paix. Chacune d'entre elles est une tragédie collective. Si je conçois, monsieur le ministre de la défense, qu'elles soient nécessaires, je ne voudrais pas que nous finissions par nous résigner à les accepter comme la contrepartie fatale de notre volonté infinie de conciliation, de négociation. Cette banalisation ferait en effet le jeu de tous ceux qui ne veulent voir en nos contingents qu'une des parties prenantes de ce drame sanglant, qu'un des acteurs – comme un autre – de ce conflit anachronique. Ce serait une défaite de la raison. Je le répète : celui qui tue un soldat de la paix n'est pas un belligérant, c'est un assassin.

Je pense également à tous ceux qui sont blessés et qui, pour certains, conserveront à jamais dans leur chair le prix de cet engagement. Je pense enfin aux officiers, sous-officiers et hommes du rang retenus en otages, emmenés davantage que humiliés par la ruse, et détenus par les miliciens, les chefs de guerre de la république auto-proclamée de Pale. J'espère que l'angoisse, les craintes de leurs familles prendront fin rapidement et que, comme leurs camarades récemment remis aux Nations unies par Belgrade, ils pourront bientôt, tous, retrouver leur liberté entière. C'est une priorité devant laquelle s'effacent, croyez-moi, messieurs les ministres, les visions partisans.

Au-delà de ce que ressentent tous ceux qui vivent en Bosnie-Herzégovine, pour la sécurité de nos militaires, pour le retour de la paix et la sauvegarde des habitants de cette région d'Europe, il est urgent de réfléchir à ce que doit être l'avenir de l'ex-Yougoslavie et, de façon plus large, au rôle nouveau et différent que doit jouer, cinquante ans après sa création, l'organisation des Nations

unies pour parvenir à l'objectif qui lui avait été assigné en 1945 : la résolution pacifique des tensions internationales. Enfin, il est évident que l'Union européenne, par ses propres avancées, doit être le moteur d'un compromis durable entre les différentes communautés de Bosnie.

En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, la situation qui prévaut sur le terrain depuis 1992 comporte deux leçons. La première est morale. Il existe, en ex-Yougoslavie, une partie qui ne joue pas le même jeu que les autres. Il existe une faction, un clan, qui considère que la fin justifie les moyens, que les boucliers humains, la famine, les bombardements de civils, les viols, la torture, la purification ethnique sont des procédés licites et qui les emploie sans discontinuer. Il faudra que la communauté des nations s'en souvienne le jour venu et qu'elle punisse ceux qui sont les responsables de ce que Jean-Michel Boucheron a appelé dans cet hémicycle, mercredi dernier, de « nouveaux Guernica ». En attendant ce moment, que je souhaite proche, comme vous tous, il nous faut dénoncer ces crimes de guerre et rappeler fermement que, comme à Nuremberg, des tribunaux seront amenés à les juger. Pour faire reculer ces hommes, nous ne pouvons avoir de vigilance à éclipses ou de mémoire par intermittences. Il y a des victimes, des innocents et il y a des bourreaux, des criminels. N'hésitons jamais à les désigner ! Notre silence, notre murmure diplomatique ou notre insuffisante indignation feraient déjà de nous des complices de ce qui se passe depuis cinq ans à quelques centaines de kilomètres de nos frontières !

La seconde leçon des derniers jours, pour ne pas dire des derniers mois, est militaire. Il faut diminuer la vulnérabilité de la FORPRONU, la regrouper, la renforcer, lui donner un plus grand droit de riposte, non pour en faire une force de manœuvre, ce qui serait un contresens politique et une illusion tactique, même si on sent monter ici ou là ce que les commentateurs appellent déjà le « désir de guerre », mais afin de dissuader ceux qui veulent s'en prendre aux casques bleus. La création d'une force de réaction rapide doit être considérée dans ce cadre comme un élément positif que j'espère voir se concrétiser définitivement. Une fois ces deux leçons tirées, il nous faut aller plus loin et nous interroger sur ce que doivent être nos choix politiques. Trois scénarios se dessinent à moyen terme.

Le premier consisterait en une intervention massive contre les Serbes. Hormis quelques « va-t-en guerre », personne n'y est prêt, fort heureusement, et nul ne doit avoir honte de renoncer à internationaliser un conflit dans les Balkans qui, pour que cessent les atrocités, multiplierait les cadavres et conduirait au chaos. De ce point de vue, les coups de menton de tribune risqueraient de se heurter à de dures réalités.

Le deuxième scénario se traduirait par un retrait pur et simple de nos troupes et de celles de nos alliés. Ce serait un grave renoncement. Il suppose en toute logique une levée de l'embargo sur les armes au profit théorique du seul gouvernement bosniaque, auquel on voit mal l'ensemble des membres du Conseil de sécurité se résoudre. Il impliquerait un ravivement du conflit et probablement, au bout de quelques mois, car nous ne pourrions rester inertes, un nouvel engagement dans des conditions très défavorables aux côtés des autorités légitimes de la Bosnie, qui ne pourront résister à la pression des Serbes disposant de l'essentiel de l'arsenal militaire de l'ancienne fédération yougoslave.

Le retrait total est donc une opération guère possible et fort dangereuse à laquelle il a été fait malheureusement allusion avec beaucoup d'imprudence depuis deux ans, et

pas seulement comme un levier de négociation. Je sais que le précédent Premier ministre était dès cet hiver un fervent partisan de notre départ. Je sais que son ministre des affaires étrangères de l'époque en a souvent évoqué unilatéralement la possibilité pour mieux la démentir ensuite. Ce sentiment d'irrésolution n'a fait que renforcer les Serbes, conforter l'isolationnisme américain et décourager d'autres contributeurs de la FORPRONU. J'ajoute que, si telle était notre position, compte tenu des risques qu'il y avait à dégager nos soldats rapidement, il aurait été préférable de la taire et de préparer ce retrait dans le plus grand secret. Quoi qu'il en soit, vous aurez compris, messieurs les ministres, que cette hypothèse n'est pas celle que privilégient les socialistes.

Reste donc une voie moyenne, qui n'est pas pour autant un repli frileux ou une solution de faiblesse. C'est la solution qu'ont prônée tous les gouvernements de François Mitterrand et qui combine l'action diplomatique à la pression militaire. Il faut créer un rapport de force, isoler les belligérants les plus agressifs, puis les faire revenir à la table des négociations afin de ne pas les enfermer dans une politique radicale, jusqu'au-boutiste, dans une escalade militaire sans issue.

C'est ainsi qu'au cours de ces quatre dernières années, malgré parfois les critiques de l'opposition d'alors, nous avons remporté notre seul et unique succès en organisant des appuis aériens pour permettre aux casques bleus de faire reculer les armes lourdes, de desserrer la pression serbe autour de Sarajevo et de mettre provisoirement fin aux bombardements de la capitale bosniaque. J'espère d'ailleurs que le regroupement de nos forces à Sarajevo s'accompagnera d'un réel regroupement des armes lourdes et des munitions bosno-serbes dont elles ont la garde en dehors des zones d'exclusion.

Nous devons donc dorénavant nous inspirer de la réussite de 1993 pour parvenir à faire appliquer le plan du groupe de contact qui doit beaucoup aux initiatives françaises et qui prévoit une république fédérative de Bosnie permettant, par la négociation et le règlement politique, la coexistence pacifique sur un même sol de trois communautés ayant des droits équivalents à y vivre et la viabilité d'un Etat qui, à bien des égards, a été reconnu avant même d'exister.

La fondation de cette république implique des frontières internationalement reconnues ainsi que des accords puissants de libre circulation et d'association économique-commerciale avec ses voisins, les Etats serbe et croate. Mais elle implique aussi des régions autonomes permettant aux Bosno-serbes, qui depuis des siècles sont présents partout sur le territoire bosniaque, d'administrer de façon décentralisée 49 p. 100 du nouvel Etat alors qu'ils en occupent aujourd'hui 70 p. 100. Enfin, un droit de retour doit être garanti aux populations déplacées.

Ce processus suppose également une action plus résolue et moins équivoque des Etats-Unis. Washington ne peut à la fois refuser pour le moment d'envoyer la moindre force terrestre en ex-Yougoslavie, par indifférence pour cette zone ou par crainte d'un nouveau borbier, et fermer les yeux, si ce n'est plus, sur le vaste trafic qu'organisent certains de ses alliés moyen-orientaux et dont témoignent les armes et les uniformes neufs des militaires bosniaques.

Cela suppose la neutralité des Russes qui, compte tenu de la conduite de Boris Eltsine en Tchétchénie, n'ont pas plus de leçons à donner aujourd'hui que de ménagements à recevoir, et l'utilisation active de leur force de conviction auprès de leur obligé, le président Milosevic, lui-même tuteur du docteur Karadzic.

Cela exige enfin non seulement une plus grande implication aérienne, mais aussi un meilleur contrôle des frappes de l'OTAN. Il est impossible que se renouvellent les ripostes à l'aveuglette qui, comme celles de la semaine dernière – nous pouvons le dire aujourd'hui – ont paru prendre de court le Gouvernement français et ont eu des conséquences désastreuses pour nos casques bleus. N'étant pas prévenus, ils n'étaient pas regroupés en posture guerrière mais dispersés et en situation d'interposition. Comme vous l'a rappelé justement et avec compétence le chef d'état-major des armées, on ne peut menacer si on est incapable de « suivre ». On ne peut pas être fort dans le ciel, si on est faible à terre.

C'est pourquoi il faut une présence accrue des forces des Nations unies sur le terrain, et j'ai cru comprendre que c'est cet objectif que le Gouvernement ne manquera pas de s'employer à atteindre. Je l'en félicite. Mais cela ne suffira pas et nous ne pouvons confondre les manifestations ponctuelles d'une maladie, ses différents symptômes et l'origine réelle du mal dont souffre la communauté des nations. Il est en effet commode de faire porter, devant les opinions publiques, l'essentiel de la faute ou de la responsabilité de ce qui se passe actuellement à Sarajevo sur les Nations unies en oubliant de tenir compte de la réalité de cette institution. Tout d'abord, l'ONU n'est que le fidèle reflet de la politique des Etats qui en sont membres, de leur indécision, de leur impuissance et, à bien des égards, nous n'avons à nous en prendre qu'à nous-mêmes de la situation devant laquelle nous nous trouvons. Ensuite, l'ONU n'est pas le palliatif absolu aux déchirements des peuples. Elle n'a pas été créée pour régler des conflits intraétatiques comme au Rwanda ou en Somalie, mais des guerres interétatiques. C'est pourquoi, pour faire évoluer ses missions, rien ne sert de la critiquer, il nous appartient, au contraire, de proposer et de convaincre. Pour que les choses changent, pour que la nature et les pratiques onusiennes s'adaptent aux temps modernes, les socialistes discernent quatre pistes de réflexion.

Premièrement, au plan des principes, il nous paraît indispensable d'adapter ou, à tout le moins, d'interpréter la charte fondatrice de l'organisation et d'en inverser certains des facteurs. Ainsi les droits de l'homme ne seraient-ils plus subordonnés au respect des souverainetés nationales mais, notamment lorsque nous assistons à des opérations de purification ethnique, à des massacres ou à des génocides, deviendraient le fondement juridique d'un droit d'ingérence humanitaire et démocratique.

Deuxièmement, en réponse aux changements du monde, il nous semble qu'il faut réfléchir à la représentativité, pour l'heure probablement insuffisante, du Conseil de sécurité. Le mutisme de la Chine, le besoin que nous avons des Allemands, le poids du Japon, dans une moindre mesure les protestations de continents entiers ou d'ensembles géopolitiques qui ne sont pas conviés à participer à l'édification d'un droit de la planète nous invitent au minimum à une évaluation rigoureuse des bienfaits relatifs et des défauts certains du système hérité de la Seconde Guerre mondiale.

Troisièmement, il faut à l'ONU des moyens militaires et humanitaires qui lui soient propres. Plutôt que des moyens permanents qui constitueraient une solution à la fois coûteuse, excessive ou insuffisante, ce qui serait le comble de l'inefficacité, les socialistes estiment que les nations les plus puissantes du globe, parmi lesquelles l'Union européenne en tant que telle, pourraient tenir à disposition de l'organisation, sur simple réquisition, des forces de secours, d'urgence, militaires ou de police avec

leurs moyens organiques et leurs états-majors opérationnels. La cohérence militaire de ces forces, leur homogénéité, leur professionnalisme dans le maintien de la paix permettraient par ailleurs de leur octroyer des délégations de commandement plus larges, tant il est vrai qu'on ne commande pas une force d'interposition depuis un bureau de Washington. Cette proposition peut choquer mais il est temps que nous nous apercevions qu'au niveau international comme au niveau national, il n'est pas de bonne justice sans réelle police, pas de règles sans sanction, pas de cessation du désordre sans une politique rigoureuse, dissuasive et crédible de prévention.

Enfin, quatrièmement, il faut à l'ONU des moyens financiers suffisants et certains qui ne la laissent pas dans la situation de dépendance à l'égard des Etats-Unis qu'elle vit actuellement. Les socialistes ne verraient donc aucun inconvénient – c'est un euphémisme – à ce que soit affectée aux Nations unies une part de la taxe sur les mouvements internationaux de capitaux qu'avait évoquée Lionel Jospin durant sa campagne électorale, et dont l'idée a été reprise sur d'autres bancs.

S'agissant de l'Europe, enfin, pour l'immédiat c'est au niveau de l'Union européenne qu'il nous faut réagir et cela de deux façons, monsieur le ministre des affaires étrangères.

D'un point de vue militaire, il faut que nous prenions acte et conscience de notre paralysie collective dès lors que les Etats-Unis refusent de se sentir concernés ou feignent de ne pas l'être pour ne prendre aucun risque au sol. Cela ne peut que nous amener rapidement et audacieusement, en matière de politique étrangère ou de sécurité, à mettre sur pied une véritable structure commune de défense dont nous définirons, dans le cadre de la conférence intergouvernementale de 1996, des objectifs clairs et des modalités précises qui passent notamment par la création d'une force d'intervention européenne et d'une cellule d'analyse des crises et des conflits rattachée au Conseil européen.

D'un point de vue politique, il faut être réaliste. Le titisme, parce qu'il transcendait les conflits nationaux, ethniques, politiques ou religieux que connaissait cette zone depuis des siècles, a été, que cela nous plaise ou non, un instrument de paix autant que d'oppression. Une fois celui-ci disparu, les passions nationalistes, tribalistes, religieuses se sont de nouveau déchaînées. Demain, ces débordements guerriers pourraient, s'ils n'étaient maîtrisés, s'étendre au Kosovo, à la Macédoine, à l'Albanie ou à d'autres pays limitrophes. La défaite d'un camp ou d'un autre s'accompagnerait inévitablement de l'émergence d'un fondamentalisme musulman balkanique, de la naissance d'un activisme terroriste qui, par la suite, serait bien difficile à éradiquer, voire de troubles dans nos propres sociétés. Pour éviter cela, le développement économique, l'intégration que l'Europe peut proposer à ces nouvelles nations dans le cadre d'un plan de paix pourraient être les ferments impartiaux d'un apaisement et d'une réconciliation de l'ex-Yougoslavie tout entière. Ce que Tito avait fait par la force, il nous revient de le recréer par le consentement mutuel des peuples et l'exemplarité européenne.

En s'appuyant sur les solutions préconisées par le groupe de contact, en agissant pour une ONU réformée et influente, en s'appuyant sur l'outil d'une Union européenne forte et respectée, les nouvelles autorités politiques de la France seront, je l'espère, à la hauteur non seulement des circonstances, mais aussi et surtout des traditions humanistes et universalistes de notre République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission. La commission de la défense vous a entendu ce matin, monsieur le ministre de la défense, et elle a tenu un débat d'une grande intensité et d'une extrême gravité. Il apparaît aujourd'hui que le sous-dossier militaire du dossier yougoslave n'est plus secondaire. Car s'il est vrai qu'il n'y a pas de solution militaire au problème de la Bosnie, le militaire n'est plus seulement un moyen, il est devenu essentiel et l'opinion publique le perçoit bien. Même si les événements récents en ont fait ressortir l'acuité, les points faibles du dossier militaire en ex-Yougoslavie sont apparus dès le début de l'intervention des casques bleus et on n'a guère su y remédier jusqu'à ce jour.

L'objectif de cette intervention était clair : dans un conflit bien spécifique, celui d'une guerre civile dans un environnement international ni neutre ni impartial, aboutir à une solution politique avant le triomphe absolu de la plus forte des parties ou l'écrasement total de la plus faible. Trois ans ont passé et l'objectif reste le même malgré la dégradation de la situation.

L'objectif était donc clair, mais les missions étaient moins précises : variant d'un point du territoire à l'autre et d'une époque à l'autre, elles combinaient le maintien de la paix et des actions humanitaires. Mais surtout, les casques bleus, soumis à des chaînes de commandement flottantes et hétérogènes, n'ont jamais bien su où passait la frontière entre le permis et le défendu pour bien remplir leur mandat en cas de menace dirigée contre eux.

Dès le début donc, il est apparu que la sécurité de nos casques bleus était le point faible de notre dispositif : peu nombreux par rapport aux troupes ou milices qui s'affrontent comme par rapport aux populations civiles, dispersés à l'excès pour essayer d'être dans tous les points sensibles, dotés d'un armement léger et insuffisant, ils étaient déjà très exposés aux coups des *snipers* comme aux tirs de mortiers, dont on ne sait jamais à coup sûr de qui ils viennent.

Peu ébranlée par un nombre de pertes heureusement très limité grâce à l'habileté du commandement national sur le terrain et aussi, disons-le, grâce à la chance, notre opinion publique approuvait largement cette intervention militaire, car la Yougoslavie est une terre européenne, presque à nos frontières, et elle était surtout sensible à l'action humanitaire. Elle ne voyait en fait que Sarajevo.

C'est vrai qu'on ne dira jamais assez le travail admirable fait par les militaires français : il faut les avoir vus par tout temps au contact des belligérants en Krajina, à Bihac ou sur les monts Igman ; il faut se rappeler le rétablissement de l'eau et de l'électricité, la rentrée des classes à Sarajevo. Que sont devenus aujourd'hui les résultats spectaculaires alors obtenus ?

On a en effet parlé d'humiliation. Mais qui a été humilié ou ridiculisé ? Ce ne sont pas nos hommes. Ils se sont comportés avec courage, honneur et dignité. C'est l'ONU qui a été humiliée. Ce n'est pas très grave pour elle : elle n'a pas d'opinion publique à ménager. En revanche, ce sont les contingents nationaux qui, collectivement, en ont souffert, et c'est plus grave : notre opinion publique en a été bouleversée et perturbée.

L'escalade récente de la violence et du terrorisme, avec des pertes subies dans de vrais combats et les humiliations que nous n'oublierons pas, ne pouvait laisser sans réaction ni le Président de la République ni le Premier ministre et son gouvernement. Mais la marge de

manœuvre est étroite si l'on exclut aujourd'hui les solutions extrêmes que sont le retrait pur et simple – échec et aveu d'échec dans la mission – ou l'intervention massive, c'est-à-dire une mutation totale de la mission.

Les casques bleus sur le terrain sont soumis à des situations de fait auxquelles il est bien difficile d'échapper. Nous savons depuis le début qu'ils sont des otages fragiles pour des belligérants nombreux, armés et décidés à tout, comme pour des populations civiles si facilement manipulables.

Nous savons depuis le début qu'ils sont les premiers exposés aux représailles en cas d'action militaire lourde menée contre les Serbes, tels les bombardements aériens ou d'artillerie, qui s'avèrent en fin de compte plus dangereux pour eux que pour ceux qui sont directement visés. Nous savons qu'ils sont exposés aux conséquences du non-respect de l'embargo.

Enfin, nous savons depuis le début qu'il serait très difficile de les replier ou de les retirer en cas d'échec de toute solution diplomatique et politique.

On a beaucoup incriminé l'ONU, en particulier son éloignement et sa lenteur, ainsi que la lourdeur de la chaîne de commandement. Ces critiques sont fondées. Mais reconnaissons aussi que l'ONU n'avait, en la matière, ni tradition ni expérience, car les dispositions militaires de sa charte n'avaient jamais été appliquées que sur le papier. Était-il facile, en fin de compte, de faire beaucoup mieux avec des contingents hétérogènes, fournis souvent avec réticence et présentant entre eux des différences aussi considérables de culture militaire, d'équipement et d'armement, de formation et d'entraînement ? Pouvait-on vraiment espérer que l'ONU apporte dans cette intervention plus que son drapeau ?

En réalité, on ne peut échapper à cet état de fait : les pays qui ont envoyé des troupes au sol sont plus exposés que ceux qui n'en ont pas envoyé et, parmi les premiers, les pays européens membres de l'OTAN sont plus menacés que les pays d'Afrique ou d'Asie ou même les pays européens non membres de l'OTAN, dès lors que ce sont les avions de l'OTAN qui sont appelés à intervenir et qui font peser sur les Serbes les risques les plus lourds.

Dans ce contexte, la rapidité et la fermeté de la réaction du Président de la République, à la fois dans les instructions données à nos forces et sur le plan diplomatique à l'égard de l'ONU et des grandes puissances concernées, recueillent, bien sûr, l'entière approbation et le soutien de la commission de la défense.

Il est nécessaire de donner à nos casques bleus le droit de se défendre, par tous les moyens, en cas de menace contre leur personne et pour tout ce qui concourt au bon exercice de leur mission.

Il faut procéder à leur regroupement afin de moins les exposer et afin de leur permettre de mieux remplir leur mission là où ils sont et de mieux se défendre.

Enfin, la création d'une force de réaction rapide, bien équipée, bien entraînée, au service de la FORPRONU mais dotée d'un statut et d'un commandement particuliers, est tout à la fois la preuve d'une volonté affirmée des grandes puissances occidentales et la garantie d'une efficacité plus grande de nos troupes. Il faut ici souligner – car il n'y a pas aujourd'hui tellement d'autres motifs de satisfaction – que la France a, encore une fois, joué le rôle moteur, qu'elle et la Grande Bretagne ont été les seuls pays intervenants à vraiment bouger et que leur coopération a été une nouvelle fois exemplaire.

Mais il convient de bien apprécier les implications ou les limites de ces décisions, car elles posent deux très importantes questions de fond qui ont été exprimées ce matin, devant la commission de la défense, avec une large convergence.

La première concerne la définition par l'ONU du mandat donné à la FORPRONU. Peut-on assurer un significatif regroupement des forces et peut-on leur donner et leur faire réellement appliquer des instructions fermes de résistance et de riposte sans modifier le mandat assigné ? Le fait que ce mandat ait été si imparfaitement accompli sur tous les plans – circulation des convois humanitaires, liberté de trafic sur l'aéroport de Sarajevo et respect des zones d'exclusion – permet d'en douter. Quelle est la position du Gouvernement sur ce plan ? Peut-on parler encore de « maintenir la paix » quand il apparaît de plus en plus qu'il faut de la force pour la rétablir ? Peut-on encore accepter d'assortir nos actions de conditions et de procédures qui donnent aux Serbes le pouvoir de décider de ce qui sera fait ou ne sera pas fait par la FORPRONU ? La commission de la défense pense, dans sa majorité, qu'il faut redéfinir le mandat et que les raisons diplomatiques de ne pas le faire ne sont pas déterminantes.

La deuxième question concerne la création de la force de réaction rapide. Celle-ci peut apparaître paradoxale. Pourquoi a-t-il fallu créer une unité spéciale pour assurer une protection que la FORPRONU devrait assurer par elle-même ? Cette « force de réaction » ne risque-t-elle pas d'apparaître aussi comme une « force d'extraction » des casques bleus ? Sa mission propre sera-t-elle définie avec assez de souplesse pour que le commandement et le maniement de cette unité multinationale soient assurés avec toute la rapidité et l'efficacité que son nom même appelle et pour que sa mise en place ne puisse être perçue nulle part comme l'arrivée sur le terrain d'un surcroît d'otages potentiels ?

Telles sont, messieurs les ministres, les questions que, au-delà de l'approbation générale des orientations et des décisions qui viennent d'être prises, je suis amené à vous poser au nom de la commission de la défense.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je pensais comme vous, ce matin, que ce dossier compliqué devait être abordé avec des idées simples. Pour ma part, me situant sur le plan des réalités militaires, je voyais essentiellement trois idées simples à soutenir et à défendre.

La première, c'est qu'en ex-Yougoslavie le droit n'existe plus et que le rapport de forces y est plus déterminant.

La deuxième, c'est qu'il faut sortir des ambiguïtés et des équivoques, et réduire le décalage entre le discours militaire onusien et la réalité sur le terrain.

Enfin, et sans doute est-ce la principale de ces idées simples, notre devoir vis-à-vis de nos soldats, professionnels ou appelés, eux qui courent tous les risques, est de ne plus jamais les mettre en situation de faiblesse et de fragilité, et d'éviter tout ce qui, en propos ou en actes, ici ou ailleurs, pourrait apparaître comme un scepticisme ou un doute sur le sens et l'accomplissement de leur difficile et belle mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Madame le président, mesdames et messieurs les députés, il me revient de conclure ce débat, qui présente à mes yeux un double

caractère. Si un grand nombre d'entre vous n'ont pu y assister, retenus sans doute par les élections municipales ...

M. Michel Périllard. Effectivement !

M. le ministre des affaires étrangères. ... ceux et celles qui y ont participé l'ont fait avec beaucoup d'émotion et de sérieux. Les interventions des orateurs désignés par les groupes en témoignent ; elles traduisent aussi, me semble-t-il, une certaine convergence, un certain accord global sur ce qu'il faut faire et sur ce qu'il ne faut pas faire. Ayant entendu successivement Jean-François Deniau, pour le groupe UDF, Georges Sarre, pour le groupe République et Liberté – même s'il nous a expliqué qu'il s'exprimait à titre personnel et au nom de son mouvement – François Guillaume, pour le groupe RPR, Georges Hage, pour le groupe communiste, Henri Emmanuelli, pour le groupe socialiste, et enfin Jacques Boyon, président de la commission de la défense, ce que je retiendrai de ce débat, c'est bien cette convergence nationale française sur la conduite à tenir.

Certes, il est légitime que, les uns et les autres, vous vous posiez des questions, et vous vous doutez bien que, me trouvant, quelques jours sinon quelques heures après mon arrivée au Quai d'Orsay, confronté à cette crise, j'ai partagé les mêmes interrogations, les mêmes incertitudes, même si je pouvais me référer à l'action très remarquable conduite par le Premier ministre pendant les deux dernières années, lorsqu'il était encore ministre des affaires étrangères.

Ces interrogations qui ont été les miennes, j'en ai retrouvé la trace dans vos interventions. D'abord, faut-il rester présent en Bosnie-Herzégovine et, plus généralement, dans l'ex-Yougoslavie, ou faut-il s'en aller ?

Je vois bien que dans l'opinion publique il y a une hésitation, un doute à ce sujet. A force d'assister à ce qui nous paraît intolérable – et qui l'est – à force de voir chaque jour ou chaque mois franchir un degré de plus dans cet intolérable, à force de voir aussi, de résolution du Conseil de sécurité en résolution du Conseil de sécurité, les choses changer aussi peu ou même s'aggraver, je comprends que l'opinion publique française éprouve du découragement. Je comprends qu'elle soit, que peut-être vous-mêmes vous soyez partagés entre le sentiment de lassitude, qui conduirait à s'en aller, et le sentiment d'urgence, qui conduirait à changer notre comportement sur le terrain.

C'est, me semble-t-il, le mérite du Président de la République nouvellement élu par les Français que d'avoir su, d'entrée de jeu, prendre en main ce dossier complexe et, au regard de l'ensemble de ses aspects politiques et militaires, exercer dans leur plénitude ses responsabilités de chef des armées et le mandat qui lui a été confié. Ainsi a-t-il fait apparaître clairement aux yeux des Français, mais aussi aux yeux du monde, et notamment des partenaires avec qui nous coopérons et des parties qui se battent sur le terrain, que la France avait décidé que ça changerait, en tout cas pour ce qui la concerne, et qu'elle n'accepterait plus une attitude d'ambiguïté reconduite apparemment au jour le jour malgré toutes les démarches qu'elle avait précédemment entreprises.

« Attention aux coups de menton », nous a dit M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. J'ai parlé de prudence.

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas un coup de menton, c'est, je crois, une décision tout à fait claire. La France estime sa présence fondée et justifiée

parce qu'il y va de son rôle de grande nation européenne et de sa mission. Elle l'estime aussi justifiée dans le cadre des institutions internationales, c'est-à-dire dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Mais elle y met des conditions, pour que son concours soit utile au lieu de ne pas l'être pleinement.

Donc, nous restons. Et, pour l'instant, nous essayons de changer le cours des choses et d'améliorer le dispositif sur le terrain.

A partir de là vient tout de suite l'autre question : quel est le sens de notre mission ?

Jean-François Deniau s'est exprimé, comme toujours, avec le talent que nous lui connaissons, avec aussi l'émotion qu'il porte parce qu'il connaît le terrain et les hommes : les uns et les autres. Il nous interrogeait, et même s'il a bien voulu dire qu'il soutenait, ainsi que son groupe, l'action du Gouvernement, peut-être même nous interpellait-il en nous demandant : qu'allez-vous faire ?

Il faut, en effet, avoir sur ce point une vue nette des choses.

François Mitterrand, lorsqu'il était Président de la République, avait déclaré, au début de cette tragédie : « N'ajoutons pas la guerre à la guerre. » J'étais personnellement d'accord sur cette formule, sauf qu'elle pouvait induire en théorie – et cela s'est confirmé dans la pratique – une espèce d'attitude molle et incertaine...

M. Christian Bataille. Oh !

M. Henri Emmanuelli. Vous ne devriez pas dire cela !

M. le ministre des affaires étrangères. ... dans laquelle la communauté internationale, et par conséquent la France, s'est trouvée engagée dans des conditions dont on a vu à plusieurs reprises qu'elles pouvaient tourner au drame. Cette formulation, apparemment juste, s'est avérée, en réalité, extrêmement dangereuse.

Mais en même temps, quel que soit le jugement qu'à un moment ou à un autre vous puissiez porter sur les auteurs de tels actes, de tels événements provoquant une crise, quel que soit ce jugement que je comprends et partage, je vous demande de bien vouloir considérer qu'il n'y a pas d'issue qui consisterait pour la France ou pour la communauté internationale à prendre parti pour les uns contre les autres. Ce serait se laisser entraîner dans la pire des attitudes, car je ne crois pas qu'elle serait juste, et je sais surtout qu'elle serait désastreuse pour ce que nous cherchons à faire, c'est-à-dire recréer les conditions de la paix.

Ces propos ne traduisent pas la neutralité de quelqu'un qui n'aurait pas d'âme. Ils expriment, comment dire ? la fermeté de ceux qui portent des responsabilités – la France en porte – et qui, par conséquent, demandent que la communauté nationale reste droite sur le chemin qu'elle s'est tracé...

M. Christian Bataille. Cela ne veut rien dire !

M. le ministre des affaires étrangères. ... chemin dans lequel nous nous fixons pour objectif de retrouver la paix par des voies politiques. Je le redis clairement : il n'y a pas d'autre solution que le retour de la paix par des voies politiques.

M. Henri Emmanuelli. Le raisonnement est tortueux !

M. le ministre des affaires étrangères. La vraie question et, pour moi, député, la vraie surprise, c'est la configuration de la FORPRONU sur le terrain.

M. Christian Bataille. Vous n'êtes plus député !

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes ministre des affaires étrangères !

M. le ministre des affaires étrangères. Si j'ai dit « député », je vous prie de m'en excuser. C'est ma modestie naturelle ! (*Sourires.*)

M. Michel Péricard. Et ce n'est pas une injure !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est en effet un mot plutôt flatteur, monsieur Péricard, et j'ambitionne certainement de me retrouver sur ces bancs.

La vraie surprise qui a été la mienne, c'est donc, disais-je, la configuration de la FORPRONU sur le terrain. Dans la situation de tension que nous connaissons, mais qui, après tout, n'est pas nouvelle, on ne peut qu'être étonné de découvrir ce que le ministre de la défense connaît mieux que moi, à savoir la dispersion, pour ne pas dire l'éparpillement des soldats de la FORPRONU, dans des conditions telles qu'il leur est impossible de réagir à la moindre attaque et même, très souvent, d'assumer leur mission.

Ainsi, a-t-on, dans des casernements serbes, des soldats de la FORPRONU qui sont censés garder des armes lourdes appartenant aux milices serbes dans la zone d'exclusion de Sarajevo...

M. Henri Emmanuelli. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

Mme le président. Monsieur le ministre, il me semble que M. Emmanuelli souhaite vous interrompre. L'autorisez-vous à le faire ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Péricard. Mais M. Emmanuelli a eu tout le loisir de s'exprimer !

M. Henri Emmanuelli. Cette procédure fait partie du débat parlementaire, monsieur Péricard.

M. Gabriel Kaspereit. Laissez au moins le ministre terminer sa phrase !

M. Michel Péricard. Oui, laissez-le au moins finir de développer l'idée en cours !

M. le ministre des affaires étrangères. Madame le président, je laisse M. Emmanuelli prononcer une phrase.

Mme le président. La parole est à M. Emmanuelli, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Emmanuelli. Je ne voudrais pas semer le trouble en utilisant cette procédure parlementaire vieille comme le monde et qui consiste à demander au président si l'on peut interrompre l'orateur.

M. Gabriel Kaspereit. Mais il est inconvenant de l'interrompre au milieu d'une phrase !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur de Charette, vous venez de dire à plusieurs reprises que vous avez été surpris en arrivant au Quai d'Orsay par la disposition des forces de la FORPRONU sur le terrain. Est-ce à dire que vos prédécesseurs l'ignoraient aussi ?

Mme le président. Reprenez, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Sans doute, monsieur Emmanuelli, n'étiez-vous pas présent lors de ma première intervention à l'ouverture de ce débat...

M. Henri Emmanuelli. Si, j'étais là !

M. le ministre des affaires étrangères. J'y ai longuement expliqué cette situation, de même que j'ai rappelé que le gouvernement précédent, et notamment M. Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, n'avait cessé de longs mois durant...

M. Henri Emmanuelli. Deux ans !

M. le ministre des affaires étrangères. ... d'essayer de la corriger. J'ai expliqué très clairement que la situation actuelle était imputable à l'Organisation des Nations unies. C'est elle qui l'a laissée se créer. Au fil du temps, la tension est allée s'accroissant, de même que la vulnérabilité des forces. Il en est résulté que, dans la moindre des circonstances, nous pouvions être livrés, et dans des conditions que vous avez vues pouvoir être tragiques, à des initiatives prévisibles.

Par conséquent, je considère qu'aujourd'hui il faut séparer clairement ce qui concerne la FORPRONU de ce qui relève du processus politique. Il faut que la FORPRONU reprenne, à notre initiative, un dispositif qui la place dans la capacité d'accomplir son mandat. Il est donc extrêmement important qu'elle dispose de moyens supplémentaires. Tel est le cas de la Force d'action rapide...

M. Maxime Gremetz. Force de réaction rapide plutôt !

M. le ministre des affaires étrangères. ... de la force de réaction rapide, dont je précise, car cette question a été soulevée par plusieurs d'entre vous, qu'elle fera partie du dispositif global de la FORPRONU. Elle sera à la disposition du commandement des Nations Unies sur le terrain, sous son contrôle opérationnel. Mais, elle rassemblera des éléments – pour l'heure français, anglais et hollandais – qui agiront sous leur uniforme, et avec des matériels qui ne seront pas peints en blanc, bref avec des moyens qui permettront de réagir à des situations éventuellement difficiles.

Par ailleurs, nous avons également montré qu'il était absolument indispensable d'assurer le regroupement du dispositif, non pas naturellement – c'est M. Hage, je crois, qui a soulevé ce point – pour rendre la FORPRONU incapable de remplir sa mission, sinon il vaudrait mieux qu'elle s'en aille, mais pour la mettre en situation de la mener à bien.

A cet égard, j'indique au passage que, puisque l'essentiel du contingent français de casques bleus est à Sarejevo, nous considérons comme primordial que soient assurées la sécurité de l'aéroport de Sarajevo, la liberté de circulation entre l'aéroport et la ville et que soit garanti un couloir terrestre d'accès à la ville. Ainsi, Sarajevo sera accessible dans des conditions sûres et régulières non seulement par voie aérienne, mais également par voie terrestre. Ce faisant, nous nous mettrons à l'abri, si ce n'est des attaques et des incidents, au moins des humiliations, et nous placerons la FORPRONU en état d'accomplir sa mission.

A cet égard, faut-il changer le mandat de la FORPRONU, comme le demandait à l'instant le président de la commission de la défense ? Nul ne l'ignore, en matière juridique, et plus particulièrement dans le domaine international, on peut débattre fort longtemps. La thèse française est qu'il n'est pas nécessaire de changer le mandat de la FORPRONU car il ne s'agit pas de lui donner une mission d'imposition de la paix. Ses missions ne sont pas changées : l'aide humanitaire, l'interposition dans des lieux fixés par le Conseil de sécurité. Ce que nous donnons aujourd'hui à la FORPRONU ce sont les moyens de réagir en cas d'attaques, ce sont les moyens de se défendre en cas d'agression. Or cela est prévu dans les résolutions actuelles du Conseil de sécurité. Le Gouvernement français considère donc qu'il n'est pas nécessaire de modifier les textes de ces résolutions.

Certes, ces questions devront être débattues devant les Nations unies avec le secrétaire général, M. Boutros Boutros Ghali, et nous verrons bien si des modifications semblent nécessaires. Je crois, pour ma part, que nous aurions intérêt à rester dans le cadre actuel afin d'éviter quelques questions épineuses, notamment celle de savoir si tel ou tel pays peut éventuellement s'opposer à tout cela.

Dans ce contexte, quelles initiatives la France doit-elle prendre ? A cet égard, tant Jean-François Deniau que François Guillaume, et Georges Hage – qui a très précisément proposé une conférence internationale de la paix – ont souhaité que la France soit active. Messieurs, vous le reconnaîtrez volontiers, depuis une dizaine de jours la France est très active.

De fait, si le Conseil Atlantique et l'Union européenne ont pris parti, c'est à notre demande et en suivant exactement notre demande. Si le groupe de contact s'est réuni dans un délai très rapide, et cela n'a pas été sans peine car initialement tel n'était pas le point de vue américain, c'est que nous avons fini par obtenir de M. Christopher qu'il veuille bien se rendre à cette idée.

Nous sommes parvenus à cinq, c'est-à-dire avec le concours de la Russie, à nous mettre d'accord, sinon sur des décisions, en tout cas sur des lignes précises. Celles-ci ont ensuite servi de base de travail à la réunion des pays contributeurs de troupes de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne dont le Gouvernement français, sur proposition de Charles Millon, ministre de la défense, a pris l'initiative. Il s'agissait de voir comment passer des lignes fixées par le groupe de contact à des actes concrets sur le terrain. Le processus est en cours et, comme vous le savez, il va déboucher sur un résultat.

Tel est le premier volet des initiatives : il est largement militaire. Parallèlement, est développé un volet politique sur lequel je ne m'étendrai pas aujourd'hui car, vous l'imaginez bien, tant que les otages n'auront pas été libérés dans la totalité, il ne saurait être question de prendre une initiative politique. Les responsables serbes de Bosnie doivent bien savoir que la libération des otages qu'ils détiennent actuellement est exigée par la communauté internationale sans condition et que nous n'allons pas négocier des contreparties à ce que nous considérons comme inacceptable, même si sur le terrain le contact est gardé entre les uns et les autres au niveau militaire.

Cela étant, il faudra, bien entendu, reprendre le plus vite possible la discussion sur le terrain politique. De ce point de vue, les propos de Jean-François Deniau doivent sans aucun doute servir de guide à nos réflexions. C'est vrai, nous allons à ce type de discussion avec des concepts qu'il m'arrive de considérer un peu trop rigides. Nous sommes – je le précise de cette tribune car je fais attention à ce que je dis, monsieur Emmanuelli, même si parfois vous avez une impression différente –...

M. Henri Emmanuelli. Je n'ai rien dit !

M. le ministre des affaires étrangères. ... fermement attachés à considérer le plan de paix qui a été adopté par le groupe de contact comme le point de départ de toutes les discussions. Cela dit, Jean-François Deniau n'a pas tort lorsqu'il nous incite à avoir une approche imaginative et originale. Il n'a pas tort lorsqu'il nous rappelle qu'il faut veiller à avoir de la souplesse dans les analyses et les concepts alors que nous nous trouvons sur un terrain ou des entités différentes et conflictuelles sont entremêlées. Les points que Jean-François Deniau a évoqués et que je ne veux pas reprendre ici ne manqueront pas d'être discutés le jour venu, à la table de négociation, si

table de négociation il y a comme je l'espère, et dans les meilleurs délais comme je le souhaite. Le rôle de la France sera alors celui qu'il a toujours été.

En effet, ainsi que je l'ai dit, la France est, sans doute avec la Grande-Bretagne, le seul pays à avoir gardé depuis le début du conflit une certaine ligne d'objectivité, veillant à être en contact avec les uns et les autres, sans soutenir systématiquement les uns ou les autres. Cette position est essentielle pour être crédible et parvenir à la paix. Qui peut croire, en effet, que l'on parviendra à la paix en écrasant les uns pour avantager les autres ?

En même temps, notre position devra être ferme. Croyez-moi, j'ai acquis la conviction que pour progresser sur le chemin de la paix dans l'ex-Yougoslavie, il faut avoir des vues fermes car l'on a en face de soi des hommes qui savent parfaitement tirer parti des moindres différences observées entre les partenaires. Nous avons donc besoin, nous qui cherchons la paix, de cohérence entre nous, de cohésion et de fermeté. C'est la position que nous avons essayé de faire partager à nos partenaires du groupe de contact. Mais, encore une fois, cela ne nous dispense pas – et Jean-François Deniau a raison d'y insister – d'être imaginatifs, ouverts et attentifs à toutes les formules, fût-ce les plus originales, ou disons les plus « étrangères » au droit international traditionnel si cela doit nous permettre de cheminer vers la paix.

En cette période de forte tension que nous vivons, je vous suis très reconnaissant, mesdames, messieurs les députés, d'avoir consacré ce long débat à la Bosnie. J'espère qu'il aura aidé l'opinion publique française à comprendre le sens de l'engagement de la France, la nature de la politique que nous suivons et la volonté qui nous anime. Puisse-t-il également contribuer à renforcer la sécurité de nos soldats sur le terrain et à faire progresser la paix dans l'ex-Yougoslavie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Le débat est clos.

3

DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, transmise par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Philippe de Canson.

Cette demande sera imprimée sous le numéro 2074, distribuée et renvoyée, en application de l'article 80 du règlement, à la commission des immunités.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1995, de MM. Le Vern, Malvy et les membres du groupe socialiste une proposition de résolution sur la proposition de règle-

ment du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (n° E 401), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution n° 2072 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mercredi 7 juin 1995, à quinze heures : séance publique.

Questions au Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa séance du mardi 6 juin 1995, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Hervé Gaymard, député de la deuxième circonscription de la Savoie.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel, Lois et décrets, du 3 juin 1995*)

Groupe République et Liberté

(22 membres au lieu de 21)

Ajouter le nom de M. Jean Juventin.

Liste des députés n'appartenant à aucun groupe

(2 au lieu de 3)

Supprimer le nom de M. Jean Juventin.

(*Journal officiel, Lois et Décrets, du 7 juin 1995*)

Groupe du Rassemblement pour la République

(240 membres au lieu de 241)

Supprimer le nom de M. Hervé Gaymard.

QUESTIONS ORALES

*Enseignement : personnel
(rémunérations - indemnité de première affectation
conditions d'attribution)*

618. – 7 juin 1995. – **M. René Carpentier** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les dispositions qu'il entend mettre en œuvre afin que les professeurs des écoles perçoivent l'indemnité de première affectation. Cette indemnité n'est plus versée dans un certain nombre de départements parce que ceux-ci ne

seraient plus déficitaires. Pourtant, ce sont ces départements qui recherchent des candidats parmi les cadres A de la fonction publique ; des publications du ministère continuent d'être distribuées dans les IUFM, mentionnant le versement de l'indemnité de première affectation comme élément d'attractivité vers le métier de professeurs des écoles. Il lui demande donc comment il compte répondre aux revendications exprimées par les personnels concernés le 7 juin.

Transports ferroviaires
(SNCF – contrat de plan Etat –
SNCF – perspectives)

619. – 7 juin 1995. – **M. Jean-Claude Gayssot** interroge **M. le ministre de l'industrie** sur le contrat de plan qui va décider de l'avenir de la SNCF pour les cinq prochaines années. L'absence de concertation avec les principaux intéressés (usagers et cheminots), le récent décret qui scinde la SNCF en deux sociétés et qui ouvre le rail français à la concurrence européenne suscitent des inquiétudes fondées quant aux décisions futures. Le transfert aux collectivités locales des charges de transport risque de détériorer davantage notre service public ferroviaire. La priorité doit être donnée à un service public de qualité répondant aux besoins de tous les usagers ainsi qu'au développement économique de notre pays. Il lui demande quels sont les moyens que le Gouvernement entend donner à la SNCF pour qu'elle assume toutes ses missions de service public.

Retraites : généralités
(allocation de préparation à la retraite –
conditions d'attribution – montant –
anciens combattants d'Afrique du Nord)

620. – 7 juin 1995. – **M. François Rochebloine** souhaite interroger **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** sur l'allocation de préparation à la retraite, qui offre aux anciens d'Algérie, chômeurs en fin de droits, une protection sociale, à la différence de l'allocation différentielle. Mais il constate cependant que l'allocation de préparation à la retraite comporte deux graves lacunes ; l'une d'elles tient à l'absence d'un montant minimum, nécessaire si l'on ne veut pas exclure de son bénéfice tous ceux qui ont eu de faibles revenus avant d'être privés d'activité ; la seconde naît de l'absence de précision sur les règles applicables par les régimes de retraite complémentaire, tant en ce qui concerne l'acquisition de droits nouveaux que les conditions d'ouverture du droit à la retraite. Il souhaite, en conséquence, qu'il veuille bien lui donner des informations sur les dispositions qu'il entend prendre ou préconiser en la matière.

Logement
(politique du logement – perspectives)

621. – 7 juin 1995. – **M. Harry Lapp** interroge **M. le ministre du logement** sur la politique du logement que le Président de la République et le Premier ministre ont mis au rang des priorités nationales. Les professionnels du logement et de l'immobilier s'en félicitent et souhaitent que l'effort national soit encouragé en faveur de ce secteur qui intéresse au plus haut point nos concitoyens dans leur vie quotidienne mais aussi dans leur souci d'accession à la propriété. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les nouvelles orientations prises par le Gouvernement en matière de logement social mais aussi en faveur de l'investissement privé. Il attire en particulier son attention sur des sujets aussi sensibles que la baisse significative des droits de mutation à titre onéreux : le plafond devrait être fixé immédiatement à 5 p. 100, avec un objectif à court terme de 3 p. 100 ; l'indispensable incitation fiscale à l'accession à la propriété comme à l'investissement immobilier pour le neuf et pour l'ancien ; l'augmentation de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers, qui devrait être portée à 15 p. 100 ; la relance sensible en matière de logements sociaux, PLA et PALULOS, et en particulier le renforcement des dotations en crédits d'Etat pour le Bas-Rhin.

Sports
(sports hippiques – courses de chevaux –
aides de l'Etat)

622. – 7 juin 1995. – **M. Christian Martin** interroge **M. le secrétaire d'Etat au budget** sur l'institution des courses hippiques en France, qui traverse une crise financière sans précédent. La

société d'encouragement du cheval français, la SECF, discipline du trot, ou la société du galop, discipline du plat et de l'obstacle, accusent au 31 décembre 1994 un déficit cumulé de l'ordre de 450 millions de francs, réparti pour moitié entre ces deux sociétés mères. Les courses hippiques, comme l'ensemble des sports équestres, représentent une activité économique très importante, créatrice de richesse, employant de très nombreux salariés. 260 sociétés de courses en France, réparties sur 70 départements, sont administrées chacune avec compétence et passion par des bénévoles. L'inspection des finances a confirmé la dégradation très importante des comptes financiers des propriétaires de chevaux de course. Il serait souhaitable d'augmenter les allocations, et donc les prix, et de prendre des mesures d'incitation fiscale. Les ressources des deux sociétés mères, SECF et Galop, proviennent du PMU. Les divers prélèvements sur les enjeux PMU sont excessifs, d'autant que les jeux sont en baisse. Il est nécessaire de laisser 8 p. 100 globalement aux deux sociétés mères pour couvrir toutes leurs charges, avec un minimum garanti annuel et indexé basé sur 8 p. 100 des enjeux totaux PMU de 1994. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire avec le PMU pour sauver les courses hippiques, dans les plus brefs délais.

Police
(fonctionnement –
quartiers défavorisés – Trappes)

623. – 7 juin 1995. – **M. Jean-Michel Fourgous** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation de la sécurité dans les quartiers difficiles, notamment dans la commune de Trappes. Trappes est une zone particulièrement sensible de la XI^e circonscription des Yvelines. La population est très jeune : plus d'un quart des délinquants sont des mineurs de treize à dix-sept ans ; le racket et le trafic de drogue aux abords des collèges et des lycées augmentent. Il n'est pas concevable aujourd'hui, alors même que la sécurité des biens et des personnes est extrêmement dégradée, de se limiter à analyser le fonctionnement, et notamment les effectifs, de la police uniquement en termes budgétaires, et à traiter les effectifs et les postes de fonctionnaires avec une règle à calculer. S'il faut des normes, celles-ci doivent être souples et s'adapter aux réalités de chaque entité locale. La sécurité relève d'une logique qualitative et non d'une logique quantitative. Il convient donc de rechercher une meilleure adéquation des missions et moyens aux spécificités locales. C'est pourquoi il lui demande quels moyens humains et quel type de mission d'accompagnement il envisage de mettre en place.

Copropriété
(politique et réglementation –
copropriétaires insolubles – Seine-Saint-Denis)

624. – 7 juin 1995. – **M. Christian Demuynck** attire l'attention de **M. le ministre du logement** sur l'état de certaines copropriétés de Seine-Saint-Denis, devenues totalement ingérables du fait qu'elles sont occupées en majorité par des familles insolubles. La situation est particulièrement fréquente dans les grands ensembles où les acquéreurs ont bénéficié de prêts PAP au début des années quatre-vingt. Ces occupants majoritaires se sont rapidement avérés incapables de faire face financièrement à leurs échéances à taux progressif et aux charges de copropriété. L'environnement et l'état des immeubles se sont par conséquent vite dégradés, l'entretien et les réparations n'étant plus assurés depuis plusieurs années. Aucune des solutions entrant dans la législation en vigueur n'a permis de rétablir l'équilibre financier de ces copropriétés. D'autre part, les jugements d'expulsion obtenus après une vente sur saisie ne sont que rarement exécutés. Quant aux copropriétaires solvables, ils ne peuvent même plus se dessaisir de leur appartement, celui-ci étant devenu totalement invendable. La loi sur l'habitat du 21 juillet 1994, complétée par le décret du 15 février 1995, propose des solutions intéressantes : la procédure d'administration provisoire pour les copropriétés en difficulté et le privilège spécial au profit du syndicat de copropriétaires en cas de vente d'un lot. Mais ces nouvelles mesures ne sont pas suffisamment adaptées aux copropriétés devenues ingérables. Pour sortir ces quartiers de cette situation catastrophique, il est urgent de trouver d'autres solutions. L'une d'entre elles consisterait à aider les sociétés ou organismes HLM qui le souhaitent à devenir acquéreurs des copropriétés pour les transformer en logements sociaux. Il lui demande s'il envisage des mesures concrètes à ce préoccupant problème.

Handicapés
(CAT – capacités d'accueil –
financement – Aude)

625. – 7 juin 1995. – **M. Daniel Arata** appelle l'attention de **Mme le ministre de la solidarité entre les générations** sur la difficile situation financière dans laquelle se trouvent les centres d'aide par le travail du département de l'Aude. D'une part, il est établi que les places offertes par les CAT aux handicapés sont en nombre insuffisant et, d'autre part, on sait que ces places ont un coût, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce coût reste encore supérieur aux crédits disponibles. Mais l'Etat a engagé sa signature dans le cadre des décrets publiés au *Journal officiel* les 2 juillet 1991, 23 août 1991, 4 mars 1992 et 10 juin 1992. Le respect de ces décrets contribuerait à l'élaboration d'une solution dont les CAT de l'Aude se réjouiraient. Il lui demande dans quels délais une réponse favorable pourrait être apportées à ce problème humain et social important.

Service national
(policiers auxiliaires – affectation – Metz)

626. – 7 juin 1995. – **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le fait que les services de l'Etat ont proposé à la ville de Metz une convention pour la prise en charge matérielle d'une cinquantaine de jeunes du contingent devant être affectés en renfort de la police nationale. Depuis de nombreux mois, le conseil municipal de Metz a donné son accord et ratifié la proposition de convention avec l'Etat. Or, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, les jeunes n'ont toujours pas été affectés pour renforcer la police de Metz. Compte tenu du climat d'insécurité qui s'aggrave dans certains quartiers et compte tenu de la période des vacances, ces retards deviennent très inquiétants. Il souhaiterait qu'il lui indique l'échéancier de mise en œuvre et, plus généralement, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour lutter contre la délinquance à Metz.

Ordre public
(maintien – manifestations dites raves-parties –
pollution et nuisances – forêt de Fontainebleau)

627. – 7 juin 1995. – **M. Didier Julia** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur l'organisation répétée de « raves-parties » en forêt de Fontainebleau, rassemblant en chaque cas plus de 3 000 personnes, soit dans des zones résidentielles, soit dans des secteurs fragiles de la forêt, voire dans des nécropoles. Ces manifestations très bruyantes sont organisées sans service d'ordre. Des dizaines de feux sont allumés en forêt, les barrières de protection installées par l'ONF sont brisées, la drogue, en vente libre, est exposée sur des stands. Tous ces faits posent des problèmes de sécurité, de préservation de la forêt et créent de graves nuisances pour l'ensemble des habitants du secteur. La pose d'écrans géants et de haut-parleurs, particulièrement puissants, diffusant de la musique de jour comme de nuit, qui s'entendent dans un périmètre de plus de dix kilomètres, sont une cause de troubles pour tous les villages voisins. Il semble que ni les forces de sécurité, ni l'ONF, ni les services des douanes ne puissent maîtriser cette situation. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter le renouvellement de pareilles manifestations et par quelles voies l'ONF et les municipalités peuvent faire réparer les dommages créés.

Informatique
(Bull – emploi et activité)

628. – 7 juin 1995. – **Mme Roselyne Bachelot** appelle l'attention de **M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation** sur la situation des personnels licenciés de l'entreprise Bull. Elle lui rappelle que grâce, notamment, aux concours substantiels fournis par l'Etat, l'entreprise Bull a enregistré une amélioration de sa situation économique. Néanmoins, sur le plan social, cette amélioration tarde à se concrétiser en faveur des personnels licenciés dont la réintégration est freinée par l'appel massif aux intérimaires. Elle lui demande si, dans le cadre de la politique de l'emploi voulue par le Gouvernement, l'entreprise nationale Bull, qui a bénéficié de capitaux publics, n'a pas un rôle exemplaire à jouer et dans quelle mesure le Gouvernement entend la soutenir dans ce sens.

Drogue
(lutte et prévention –
Paris XIV^e arrondissement)

629. – 7 juin 1995. – **Mme Nicole Catala** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur les conséquences dramatiques qu'entraîne pour de nombreux adolescents et leurs familles la montée croissante de la consommation de la drogue en France. Ainsi, dans le XIV^e arrondissement de Paris, on constate une augmentation importante de la délinquance liée au trafic et à la consommation de drogue. Les forces de police ont d'ailleurs récemment procédé, dans cet arrondissement, à de nombreuses arrestations de jeunes en possession de drogue et d'armes, suite à la plainte de locataires. Face au sentiment d'insécurité ressenti par les habitants de ces quartiers, qui craignent pour leurs enfants, elle lui demande quelle politique entend mener le Gouvernement en matière de lutte contre la toxicomanie et plus particulièrement pour assurer une véritable politique de prévention et d'information en direction des mineurs, et ce dès l'enfance.

Politique sociale
(personnes sans domicile fixe –
hébergement – perspectives)

630. – 7 juin 1995. – **M. Serge Janquin** rappelle à **M. le ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion** que le développement de la pauvreté et le nombre de SDF s'accroissent chaque année : près de 400 000 sans-abri, selon certaines estimations. Mais comment recenser avec précision ces oubliés de l'école, de l'emploi et du logement ? Force est de constater qu'aujourd'hui les SDF et leurs enfants sont de plus en plus souvent des monsieur-tout-le-monde. Lorsque l'on se retrouve dans cette situation, c'est de l'ennui, de la solitude, de l'indifférence des autres que l'on souffre le plus ou dont on se plaint le plus. L'absence de toit est la vraie manifestation de l'exclusion, avant le manque d'argent. Aucune démocratie ne peut accepter que se banalisent ces situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Allons au-delà de la simple organisation de l'assistance. Trouvons le chemin de la société citoyenne qui permettra aux plus faibles et aux plus démunis d'être des acteurs à part entière. On ne peut plus se contenter d'effets d'annonce et continuer à découvrir avec stupeur que chaque hiver il fait froid ! Nous attendons du Gouvernement la mise en œuvre d'une véritable politique en faveur de ces démunis et la démonstration, dans les mois qui viennent, que les moyens nécessaires seront donnés aux centres d'hébergement et aux associations pour faire face à cette situation douloureuse à laquelle notre société est confrontée.

Politiques communautaires
(électricité et gaz – EDF et GDF –
monopole – perspectives)

631. – 7 juin 1995. – **M. Christian Bataille** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les conclusions du conseil des ministres de l'énergie qui s'est tenu le jeudi 1^{er} juin 1995 à Luxembourg. A cette occasion a été abordée la question du marché unique de l'électricité et du gaz au sujet duquel la commission européenne a formulé des projets d'organisation dès le 23 octobre 1991 (dites « propositions Cardoso »), caractérisés par l'accès des tiers au réseau, la séparation comptable des fonctions de production, de distribution et de transport et l'abandon d'une partie des monopoles existants. L'Assemblée nationale a eu l'occasion de se prononcer le 20 juin 1994 sur ces propositions en adoptant une résolution largement partagée par tous les groupes et mettant en évidence un « modèle français » de service public en matière électrique et gazière. Des évolutions sont intervenues dans ces propositions : on a en effet parlé d'« ATR négocié » ; mais, en 1994, la partie française a avancé une contre-proposition avec la formule dite de « l'acheteur unique ». Constatant l'impossibilité de concilier l'accès des tiers au réseau et la formule de l'acheteur unique, le conseil des ministres de l'énergie du 1^{er} juin 1995 a accepté que coexistent en Europe ces deux régimes. Il lui demande d'exposer plus en détail ce qui a été défendu sous le nom d'« acheteur unique » et en quoi cette formule préserve effectivement le modèle français de service public électrique et gazier, unanimement salué au cours de la période récente.

*Système pénitentiaire
(maison d'arrêt de Fleury-Mérogis –
locaux – revêtements –
utilisation de l'amiante – conséquences)*

632. – 7 juin 1995. – **M. Julien Dray** attire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur la situation de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne). L'administration pénitentiaire vient de décider de fermer un atelier du centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis, en raison du taux anormalement élevé de fibres d'amiante dans les plafonds de cet atelier. Cette prison avait, au moment de sa construction, plus de 40 000 mètres carrés de parois couvertes d'amiante. Depuis 1983, seuls 10 000 mètres carrés ont été traités par procédé de déflocage. En 1995, il est prévu de traiter 5 000 mètres carrés supplémentaires. Pendant ce temps, les surveillants et les détenus continueront à travailler dans des locaux dont chacun s'accorde à dire que le taux d'amiante par litre d'air est bien supérieur à celui du reste de la maison d'arrêt. Les syndicats des personnels pénitentiaires ne cessent d'alerter les autorités depuis des années et exigent que l'inspection du travail puisse y pénétrer pour constater les conditions de travail de chacun. Il lui demande d'ordonner une enquête auprès d'un laboratoire indépendant pour connaître la vérité sur le risques qu'encourraient les personnels et les détenus. Il demande que les décisions budgétaires nécessaires au déflocage de l'ensemble des installations dans lesquelles l'amiante est présente soient prises immédiatement.

*Transports fluviaux
(canal Rhin-Rhône – perspectives)*

633. – 7 juin 1995. – **M. René Beaumont** a participé largement à l'élaboration de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et s'est particulièrement investi sur la rédaction de l'article 36 concernant la création d'une société nouvelle entre la CNR et EDF, devant assurer le financement et l'aménagement de la liaison Rhin-Rhône dans un délai de dix ans. Il avait salué alors la décision enfin prise par le Gouvernement de cette réalisation d'intérêt national mais aussi européen évident. Il s'étonne aujourd'hui des difficultés rencontrées dans l'application même de la loi, du seul fait d'ailleurs d'EDF qui avait néanmoins accepté, tout comme la CNR, l'arbitrage ultime de Maignon sur la rédaction du décret d'application de cet article. Il s'étonne encore plus de la position prise par les représentants du Gouvernement au conseil d'administration d'EDF, position qui semble contraire à la loi même. Dans ces conditions, il demande à **Mme le secrétaire d'État aux transports** de bien vouloir lui exposer quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier et dans quel délai elle entend définitivement le faire aboutir, sachant que la CNR, de son côté, a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour une application immédiate de la loi.